

Louvain School of Management

**Cinq ans après l'adoption des
Objectifs de Développement
Durable (ODD) par l'ONU, quelles
sont les avancées et mesures
prises par les PME wallonne ?
Analyse du secteur de la construction**

Auteur : Chisogne Antoine
Promotrice : Swaen Valérie
Année académique 2020-2021
Travail de fin d'études (TFE) en vue d'obtenir le titre de
Master (60) en Sciences de Gestion
Horaire de jour

Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont, de près ou de loin, contribué à la conception de ce travail de fin d'étude.

Je tiens également à remercier ma promotrice, Valérie Swaen, pour ses précieux conseils et pour m'avoir permis de traiter ce sujet.

Je remercie également ma famille pour m'avoir assisté tout au long de ce travail et de m'avoir aidé pour la relecture de celui-ci. Je souhaite également remercier Agathe Denis pour son soutien depuis le début de la réalisation de ce travail.

Résumé

Dans ce travail, nous tenterons de savoir si les Objectifs de développement durable fixés en septembre 2015 ont eu des retombées sur le secteur de la construction dans les petites et moyennes entreprises wallonnes.

Ce travail sera constitué de plusieurs parties. Une première partie consistera à poser les bases du travail en expliquant ce que sont les Objectifs de développement durable. De par le nombre conséquent des ODD, nous en avons choisis 6 à analyser de plus près et qui nous semblent avoir un lien direct avec le secteur de la construction. Après cela, nous nous intéresserons aux objectifs au niveau européen.

Ensuite, nous aborderons le sujet au niveau de la Wallonie en regardant aux évolutions et mesures prises par la Région wallonne afin d'atteindre les objectifs de 2030. Nous analyserons finalement le secteur de la construction par divers moyens.

Avant-propos

Ce travail rentre dans le cadre de l'obtention du diplôme de Master 60 en horaire de jour à la Louvain School of Management. Ce TFE est une analyse de Objectifs de développement durable dans le secteur de la construction.

Nous avons décidé de nous pencher sur ce sujet car nous sommes conscients des enjeux mondiaux en ce qui concerne la pérennité de notre planète. Les Objectifs de développement durable mis en place dès 2015 par l'ONU ont pour but de rendre un avenir « meilleur » partout et pour tout le monde. Le choix du secteur de la construction s'est fait assez naturellement. En effet, ce secteur touche toutes les personnes du monde et se veut encore très polluant. Il nous a donc semblé important d'aborder les efforts parcourus dans ce secteur tout en alliant les Objectifs de développement durable.

Néanmoins, nous avons été confrontés à certaines limites lors de la réalisation de ce travail. Tout d'abord, les informations en ce qui concerne le secteur de la construction sur les évolutions des ODD sont assez limitées. De ce fait, nous avons dû nous baser sur 6 des 17 objectifs ayant d'après nous, un lien direct avec le secteur de la construction. Nous sommes conscients que vu les interactions entre tous les ODD, il aurait été intéressant de les prendre tous en compte. Cependant, afin de respecter les consignes du nombre de pages maximum de rédaction, il nous a fallu faire des choix. Deuxièmement, certains objectifs et projets fixés en 2015-2016 par la Belgique et l'Europe n'apparaissent pas dans les rapports de 2019. Il est donc compliqué de constater une évolution lorsqu'il n'y a pas les mêmes données qu'annoncées lors de l'établissement des stratégies.

Toutefois, nous avons la chance d'avoir des rapports reprenant beaucoup d'informations et de données relatives aux ODD. De plus, nous avons pu nous rendre sur le terrain par le biais d'interviews, afin de constater si les ODD sont bien compris et appliqués par les acteurs directs du secteur de la construction.

Table des matières

1) Introduction.....	1
2) Contextualisation des Objectifs de Développement Durable	2
2.1) Le développement durable	2
2.2) Les Objectifs de Développement Durable (« ODD »).....	3
3) Stratégie, objectifs et analyse de l'Europe sur les Objectifs de Développement Durable ...	4
3.1) Stratégie et objectifs fixés en Europe	5
3.2) Analyse des ODD au niveau Européen	8
3.2.1) Où en sommes-nous dans les objectifs de développement durable européen ?.....	9
3.2.2) Les réactions et mesures prises par l'Europe.....	12
3.3) Conclusion	13
4) Parenthèse belge.....	14
5) Stratégie, objectifs et analyse en Wallonie sur les Objectifs de Développement Durable .	15
5.1) Stratégie et objectifs fixés en Wallonie.....	15
5.2) Analyse de la Wallonie	20
5.2.1) Où la Wallonie se situe-t-elle dans l'accomplissement des objectifs 2030 ?.....	20
5.2.2) Quelques recommandations	24
5.2.3) Quelles sont les aides apportées et outils proposés par la région wallonne ?.....	25
5.3) Conclusion	26
6) Les ODD dans le secteur de la construction	27
6.1) Petites et moyennes entreprises.	27
6.2) Avantages et inconvénients de la mise en place des ODD pour les entreprises.....	29
6.3) Présentation du secteur de la construction	31
6.4) Les ODD dans le secteur de la construction	32
6.5) Analyse des interviews des parties prenantes	35
7) Conclusion	37
8) Bibliographie.....	40

1) Introduction

A l'heure où le monde consomme de plus en plus de ressources, qui par ailleurs se raréfient, et où les entreprises ne semblent s'intéresser qu'au profit, la population mondiale commence à se conscientiser sur le bien-être de notre planète. Les termes de développements durables et de changements climatiques résonnent de plus en plus dans nos têtes, de sorte que marches et manifestations écologiques se propagent. L'Organisation des Nations Unies a adopté en septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable afin d'améliorer, d'ici 2030, la santé de la planète et de notre société. Ce travail consistera à analyser les enjeux de développement durable dans les petites et moyennes entreprises wallonnes et en particulier dans le secteur de la construction. Du fait du nombre important des ODD, le secteur de la construction ne peut agir sur tous. C'est pourquoi nous avons décidé d'en choisir 6 parmi les 17, qui semble avoir des impacts directs sur notre secteur (plus amplement expliqué au chapitre 6). A savoir, ce sont les ODD numéro 6, 7, 9, 11, 12 et 13. Cependant, il est important de préciser que tous les Objectifs de Développement Durable sont en interaction les uns avec les autres et nous serons amenés à citer d'autres au cours de ce travail.

Le travail de fin d'étude s'axe autour de plusieurs parties. La première présente les ODD et les objectifs fixés ainsi que l'analyse pour l'Europe. La deuxième partie sera semblable à la première mais traitera la Wallonie. De plus, nous entrerons plus en détails dans le secteur de la construction wallonne avec analyse d'interviews de diverses parties prenantes.

Nous commencerons donc notre travail par une contextualisation des ODD. Nous expliquerons dans quel cadre ils ont été adoptés ainsi que leurs buts respectifs. Ensuite, nous nous intéresserons aux stratégies et objectifs émis dès 2015 par l'Europe et la Wallonie.

En ce qui concerne les ODD au niveau européen. Nous regarderons où en est l'Europe dans ses objectifs fixés et quelles ont été leurs réactions. Par la suite, nous ciblerons la Wallonie

afin d'observer quels sont les actuels avancements, les aides apportées ainsi que l'atteignabilité des objectifs d'ici 2030. Finalement, nous réduirons notre recherche en ciblant les PME et le secteur de la construction. Dans cette partie, l'analyse sera principalement basée sur les interviews de diverses parties prenantes.

2) Contextualisation des Objectifs de Développement Durable

Nous allons débuter ce travail par une définition du concept de développement durable qui est le concept clé de notre analyse. Ensuite, nous aborderons les Objectifs de Développement Durable ainsi que leurs mises en place.

2.1) Le développement durable

Le concept de développement durable est le cœur des objectifs détaillés ci-dessous et cette expression de « développement durable » n'existe dans notre langage que depuis la fin des années 80. Le rapport de Brundtland « Notre avenir à tous » (1987) met en exergue les problèmes planétaires et notamment la consommation non-durable des pays du Nord et la pauvreté des pays du Sud. De plus, il constate que l'homme ne pourra produire indéfiniment en sachant que la terre a des ressources limitées. De ce fait, nous pouvons définir le développement durable comme : « un développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures » (Baddache, 2010, p.14). Cela signifie que nous devons vivre actuellement en ayant des ressources nécessaires qui satisfassent nos besoins, sans en abuser afin de ne pas dégrader de manière irréversible les ressources pour les générations futures.

Le développement durable se veut également faire partie intégrante du système économique et des prises de décisions pour les entreprises. Après la seconde guerre mondiale, le but des entreprises était de produire un maximum pour la population afin d'augmenter le profit. De nos jours, la société ne veut plus des entreprises basées uniquement sur le profit mais aussi sur d'autres aspects. En effet, une bonne gestion d'entreprise signifie prendre les bonnes décisions que ce soit sur la plan économique, social

et environnemental. Afin de communiquer au mieux sur les actions responsables des entreprises, il est donc important d'avoir des normes et critères communs (Bajenaru-Declerck, 2009).

2.2) Les Objectifs de Développement Durable (« ODD »)

L'Organisation des Nations Unies a créé les Objectifs de Développement Durable qui peuvent se définir, d'après l'ONU, comme suit : « Les objectifs de développement durable sont un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir » (Le programme de développement durable, par.1). Les enjeux environnementaux sont réapparus dans un contexte relativement sensible avec la montée de l'extrémisme religieux ce qui a rendu compliqué un débat international à Rio en 2012. Cependant, des Objectifs de Développement Durable ont tout de même pu voir la jour (Degron, 2020).

Ce plan d'action a été officiellement adopté en 2015 à New York par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et ses objectifs sont repris dans l'Agenda 2030. Les ODD ont été établis par les 193 Etats Membres de l'ONU et sont applicables depuis janvier 2016. L'Agenda 2030 est un programme de développement durable qui vise à atteindre ses objectifs en 2030. Les ODD ont une portée universelle. Ils répondent de plus aux critiques émises envers les « anciens » ODD, les Objectif du Millénaire pour le Développement, sur la faible intégration des aspects environnementaux, sur l'absence de la gouvernance et sur le manque d'interaction entre les objectifs. En effet, un des points importants en ce qui concerne les ODD est une politique cohérente entre les membres afin d'obtenir une interaction entre les objectifs (De Milly, 2015).

Ils sont au nombre de 17 (figure 1) et peuvent être séparés en six thèmes : Dignité, Personnes, Planète, Partenariat, Justice et Prospérité. Parmi ces 17 objectifs, 169 cibles ont été déterminées et sont par ailleurs mesurées par 230 indicateurs (Gérardin ; Dos Santos ; Gastineau, 2016). Certains des 17 ODD peuvent être considérés comme des OMD améliorés comme par exemple les OMD « santé » renommé en un seul « une vie en bonne santé » afin

que l'ODD semble moins médical. Le concept unique des ODD voudrait assurer le développement et la survie du futur de l'humanité (De Milly, 2015). Le but final des ODD est donc de nous guider afin de parvenir à un monde meilleur et plus durable pour tout le monde, sans laisser personne de côté. Nous nous intéresserons de plus près aux différents objectifs lorsque l'on abordera le secteur de la construction.



Figure 1 Source : Google Image

3) Stratégie, objectifs et analyse de l'Europe sur les Objectifs de Développement Durable

Nous avons jusqu'à présent uniquement parlé des objectifs mondiaux en matière de développement durable. Nous allons à présent nous concentrer sur des ODD dans une zone géographique qui nous touche davantage l'Europe. Nous allons particulièrement nous pencher sur les objectifs de façon plus localisée mais reprenant toujours les ODD dans tous les secteurs et non dans un en particulier. Nous irons cependant un peu plus en détail sur les 6 ODD en rapport direct avec le secteur de la construction.

3.1) Stratégie et objectifs fixés en Europe

Nous allons dorénavant nous intéresser aux objectifs et à la stratégie mis en place au niveau de l'Union Européenne. Le 22 novembre 2016, la Commission Européenne a dévoilé sa stratégie en matière de développement durable en annonçant les prochaines étapes pour un avenir européen durable. L'Union européenne veut être un leader dans la mise en œuvre du projet des ODD tout en respectant le principe de subsidiarité¹. L'UE base sa stratégie sur deux axes. Le premier axe sera une évaluation de l'UE en matière de durabilité afin d'en recenser les faiblesses et principales préoccupations. Il consistera également à intégrer les ODD dans les politiques et actions prises par l'UE. Le deuxième axe sera un travail de réflexion à long terme afin de se concentrer sur des politiques sectorielles après 2020. Le programme de 2030 permettra à l'Union européenne de montrer fermement sa position en matière de développement durable dans laquelle elle est active depuis 2001 (Commission Européenne, 2016). L'UE vise également deux phases pour sa stratégie. D'abord s'orienter vers une « Europe 2020 » et puis une stratégie plus ciblée et robuste afin d'atteindre les objectifs de 2030. Il est important de noter que l'UE n'a pas de droit absolu sur ses Etats membres et que la division des compétences ne permet pas une exclusivité des décisions. L'Union Européenne a également partagé un inventaire visant à montrer que les politiques actuelles abordent les 17 ODD.

Nous aborderons principalement les 6 ODD sélectionnés au regard de notre secteur. Cependant, au vu des interactions entre les différents ODD, l'UE a associé plusieurs ODD ensemble pour un même objectif. C'est pourquoi, en plus de nos 6 ODD, s'ajouteront d'autres objectifs liés à ceux-ci.

- L'ODD 6 (Eau propre et assainissement), qui est relié à l'ODD 14 (vie aquatique) et 15 (vie terrestre), a déjà connu des améliorations environnementales grâce à « une législation européenne garantissant un niveau élevé de protection dans des domaines tels que la qualité de l'eau et la protection de la nature » (CE, 2016). L'UE

¹ Principe selon lequel l'Union Européenne n'agit que dans les domaines de compétences où elle serait plus efficace que celle prises par ses Etats Membres. (touteurope, 2019).

voulait néanmoins restaurer au moins 15% des écosystèmes dégradés à l'horizon 2020.

- L'ODD 7 (énergie propre et coût abordable), ainsi que l'ODD 13 (les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique) comportent des objectifs ambitieux pour 2030 afin de réduire le gaz à effet de serre, d'améliorer l'efficacité énergétique et d'accroître les sources d'énergies renouvelables. L'UE veut consacrer au minimum 20% de son budget en faveur de la lutte contre le climat. La Commission européenne a déjà lancé quelques pistes dans le but d'améliorer l'efficacité énergétique comme par exemple l'importance d'attirer les financements pour la rénovation de maison plutôt que de nouvelles constructions (CE, 2016).
- L'ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure) profite d'un plan d'investissement de l'Europe servant à couvrir les investissements stratégiques comme les infrastructures, la recherche et l'innovation ainsi que le financement à risque des petites entreprises. D'après l'UE, l'innovation est la clé sur la réussite de la quasi-totalité des ODD. L'innovation est financée au titre de programme-cadre pour l'horizon 2020.
- Dans le cadre de l'ODD 11 (villes et communautés durables), l'UE travaille de pair avec les Etats membres et les constitutions locales afin d'avoir une politique convergente sur le programme urbain. L'UE compte s'attaquer à la prévention de risques urbains liées aux catastrophes et au climat.
- En ce qui concerne l'Objectif de développement durable 12 (consommation et production responsable), l'UE travaille afin d'obtenir des approches de plus en plus législatives. Afin d'utiliser efficacement les ressources, elle vise à « dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources et de la dégradation de l'environnement » (CE, 2016). Cependant, l'Europe est bien consciente que sans la sensibilisation des consommateurs, leur stratégie sera bien moins efficace.

L'Union européenne a également listé 10 priorités au programme de l'horizon 2030. Cette liste va essentiellement présenter les synergies entre ces priorités et les ODD. Nous n'allons pas examiner les dix priorités, mais seulement celles que nous trouverons pertinentes en rapport avec notre secteur d'activité. La priorité numéro 1 préconise « un nouvel élan pour l'emploi, la croissance et l'investissement » (CE, 2016). De cette priorité ressort un plan d'investissement pour l'Europe à hauteur de 500 milliards d'euros supplémentaires dans l'économie réelle et est en lien avec les ODD 9, 12 et 13. Ce plan d'investissement vise plusieurs secteurs dont notamment l'énergie, l'eau, les infrastructures et des projets d'avenir comme les énergies renouvelables. En plus de cet investissement, des quotas ou exigences seront appliqués notamment sur la réutilisation d'eaux usées afin d'atteindre les objectifs de l'Objectif de Développement Durable numéro 6. Finalement, afin de respecter un objectif de long terme en matière d'environnement, la Commission s'efforcera de suivre les progrès accomplis en matière de la réalisation des objectifs environnementaux et lancera des initiatives. La priorité numéro 3 se veut « Une Union résiliente sur le plan de l'énergie, dotée d'une politique visionnaire en matière de changement climatique » (CE,2016). L'UE s'est engagée à réduire de 40% son émission de gaz à effet de serre pour l'Agenda 2030 et ce, dans tous les secteurs (ODD 13). De plus, des négociations sont en cours afin de passer vers une économie à faibles émissions de carbone pour tous les secteurs de l'économie européenne. La priorité numéro 4 de l'UE consiste à réaliser un marché économique européen équitable et plus approfondi, sur base d'un renforcement industriel. Pour ce faire, l'UE veut un financement durable avec une croissance et des investissements durables (ODD 9 et 13). Des obligations vertes feront leur apparition en promouvant des investissements à long terme. L'UE promet également une transparence complète quant aux rapports non financiers des entreprises.

Le dernier point de cette partie consiste à déterminer de quelle manière l'UE va s'y prendre pour atteindre les objectifs du programme de l'Agenda 2030. Afin de répondre à cette problématique, l'UE vise 3 moyens pour favoriser la mise en œuvre du programme.

Le premier moyen est celui de la gouvernance afin de monitorer le développement durable de manière globale et transectoriel, tout en tenant compte des défis, qu'ils soient économiques, sociaux et environnementaux. D'après l'UE (2016), le développement durable

a besoin des bons outils afin de garantir une cohérence dans les décisions politiques internes et externes à l'Europe. Dès lors, l'UE met en place une nouvelle structure, la gouvernance, basée sur des équipes de projets rassemblant des personnes de différents domaines afin qu'il y ait finalement une synergie entre les domaines d'actions des politiques. Des outils d'analyse d'impact des incidences environnementales, sociales et économiques seront également mis en place.

Le deuxième moyen est celui du financement. Le budget de l'UE équivaut à 1% du RNB de l'Union. Ce budget, complémentaire aux budgets nationaux des Etats membres, les aide à atteindre les objectifs actuels (comme les ODD). L'UE aspire à un budget axé sur le résultat, c'est-à-dire que chaque dépense sera attribuée à un avenir meilleur. Cela permet de pouvoir faire face aux besoins les plus urgents et de cibler les objectifs les plus importants. Comme énoncé plus haut, l'UE a également pour projet de consacrer au minimum 20% de son budget à la lutte contre le réchauffement climatique. De plus, d'ici 2020, au minimum 60% et 35% du budget de l'UE devraient être consacrés respectivement au développement durable et à l'action climat.

Le troisième moyen consiste à mesurer les progrès à tous les niveaux d'échelle, c'est-à-dire au niveau national, européen et mondial. Ces statistiques leur permettront de déterminer où l'Europe se positionne par rapport aux autres continents et pays du monde. A partir de 2017, l'UE s'est engagée à fournir un rapport détaillé des objectifs et des statistiques des ODD.

3.2) Analyse des ODD au niveau Européen

Nous allons dès à présent commencer à analyser l'évolution des ODD au niveau européen. Cette analyse se fera en 3 parties. La première consistera à constater de manière chiffrée l'avancée de l'Europe dans ses objectifs de développement durable énoncés plus haut. La deuxième partie traitera des actions de recadrage prises par l'Europe par rapport aux succès et échecs quant aux objectifs voulus. Ce point contiendra donc également les futures mesures à prendre afin d'atteindre les objectifs fixés. Finalement, nous ferons une conclusion de ces deux points afin de clarifier la situation des ODD au niveau européen.

3.2.1) Où en sommes-nous dans les objectifs de développement durable européen ?

Afin de ne pas trop nous attarder sur l'entièreté des ODD, nous analyserons les Objectifs de développement durable qui nous intéressent, à savoir les 6, 7, 9, 11, 12 et 13. Eurostat a sorti le rapport de l'année 2020 en ce qui concerne les progrès des ODD dans le contexte de l'Union Européenne. Eurostat a créé cinq indicateurs permettant de mesurer les progrès réalisés (ou pas) (Eurostat, 2020).






-  Un progrès significatif sur les cibles de l'UE.
-  Un progrès modéré sur les cibles de l'UE.
-  Un progrès insuffisant sur les cibles de l'UE.
-  Un recul sur les cibles de l'UE.
-  Évaluation de la tendance impossible.



Figure 2. Source : Union Européenne

Globalement, nous pouvons constater que d'après la figure 2, les ODD ont des progrès significatifs pour presque tous. Nous allons voir plus en détails les 6 ODD en lien direct avec notre secteur.

Commençons par l'ODD numéro 6 (eau propre et assainissement). Selon les chiffres d'Eurostat (2020), il y a un progrès significatif concernant le manque d'installations sanitaires, le Phosphate dans les rivières et la qualité de l'eau de baignade. Il y a également un progrès modéré dans la demande biochimique en oxygène dans les rivières (voir annexe 1 pour les données). L'objectif concernant l'ODD 6 de l'UE était de restaurer les écosystèmes d'au moins 15% d'ici 2020. Cependant, aucune donnée ni aucun commentaire ne font allusion à cet objectif.

L'Objectif de développement durable numéro 7 (énergie propre et coût abordable), connaît des progrès significatifs en ce qui concerne les énergies renouvelables, la productivité d'énergie, la consommation d'énergie dans les ménages et l'incapacité de garder une maison chauffée. Cependant, nous pouvons remarquer un progrès insuffisant en ce qui concerne la consommation d'énergie primaire. De plus, il y a même un recul pour la consommation finale d'énergie et la dépendance à l'énergie (annexe 2). La réalisation de l'ODD 7 est mitigée. En effet, l'Europe a pour but d'accroître les énergies renouvelables et d'améliorer l'efficacité énergétique. Le premier but est en bonne voie avec une augmentation de 2.2% depuis 2013. Cependant, l'efficacité énergétique est en lien avec la consommation d'énergie finale qui ne cesse d'augmenter, +1.1% depuis 2013.

L'Objectif de développement durable numéro 9 (industrie, innovation et infrastructure) présente des progrès significatifs pour l'application de brevet, pour le personnel scientifique et technologique ainsi que le personnel en recherche en développement. Nous pouvons, en revanche, constater un progrès insuffisant en ce qui concerne les dépenses en recherche et développement qui était pourtant un des objectifs clés de cet ODD émis par l'Europe. En effet, un plan d'investissement à hauteur de 500 milliards d'euros (pour différents secteurs et domaines d'activités) avait été annoncé en 2016 par la Commission Européenne. Ce plan d'investissement a effectivement atteint son objectif car en juillet 2020, l'UE avait déjà

mobilisé 514 milliards d'euros d'investissement (UE, 2020). Par contre, nous pouvons constater une augmentation de seulement 0.1% des dépenses en R&D depuis 2013 (annexe 3).

L'ODD 11 (villes et communautés durables) est en bonne voie car 6 indicateurs sont en progrès significatifs, contre 2 en progrès insuffisant et 1 en recul. Parmi les indicateurs performants se trouvent les conditions de logement le recyclage des déchets, le taux de surpopulation ainsi que les concentrations de particules. Il y a un progrès insuffisant en ce qui concerne le nombre de personnes tuées sur les routes. L'indicateur en recul est la zone de peuplement. L'objectif fixé par l'UE est donc mitigé car elle voulait réduire les risques urbains liés aux catastrophes et au climat. On peut constater une recyclage des déchets en hausse avec 5.9% depuis 2013. Cependant, les accidents routiers diminuent de 3.6% depuis 2013 mais ne constitue pas un progrès suffisant selon l'UE (annexe 4).

L'Objectif de développement durable 12 (consommation et production responsable) subit des progrès significatifs en ce qui concerne la productivité d'énergie et des services et biens environnementaux. Il y a également des progrès modérés pour la productivité de ressources ainsi que l'utilisation circulaire de matériel. Cependant, on note un progrès insuffisant en ce qui concerne la consommation de produits chimiques toxiques, l'émission de CO2 des voitures et la production de déchets. L'objectif de dissocier la croissance économique des impacts environnementaux est aussi mitigé. On relève une productivité d'énergie en nette progression (+11.2% depuis 2013) ainsi qu'une productivité des ressources en hausse (+4.3% depuis 2013). Cependant, nous constatons des progrès insuffisants dans l'émission de CO2 des voitures (-5.4% depuis 2013) et dans la consommation des produits chimiques toxiques qui sont supérieurs aux autres années de 1.9% depuis 2013. Nous pouvons cependant souligner un bon point concernant les biens et services environnementaux augmentant de 10.1% depuis 2012 (annexe 5).

L'évaluation du dernier ODD, le 13 (les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique) est plus négative que positive. En effet, nous comptons deux progrès significatifs (les énergies renouvelables et la convention des maires pour les signataires du climat et de l'énergie) et un progrès modéré (l'intensité du gaz à effet de serre dans la consommation

d'énergie). En contrepartie, les émissions de gaz à effet de serre, l'émission de CO₂ des voitures et l'acidité des océans sont en progrès insuffisants. De plus, le réchauffement climatique et les pertes économiques liées au climat sont deux cibles en mauvaise posture. En effet, les pertes économiques sont de 12.1 milliards d'euros (+7.6% depuis 2012) et nous avons 0.7 °C de plus en Europe que dans le monde. Les dépenses liées au climat ont été de 19.4 milliards en 2017. L'UE avait promis 20% de son budget annuel en faveur de la lutte contre le changement climatique mais il n'en est rien. En effet, le budget annuel de 2017 était de 157.9 milliard d'euros (UE,2021). L'UE devait donc initialement instaurer 31.58 milliards d'euros dans cette lutte. Les émissions de GES, elles, ont diminué de 2.2 points d'index, ce qui constitue un progrès insuffisant (Annexe 6).

3.2.2) Les réactions et mesures prises par l'Europe.

En mars 2020, l'Europe est touchée par une pandémie d'une maladie infectieuse, le COVID-19. Cette maladie compte en avril 2021, 44 933 850 cas déclarés et 975 886 décès (coronavirusstatistiques, 2021). Cette maladie a durement touché les efforts consentis pour atteindre l'Agenda 2030 en matière de développement durable. Selon l'Union Européenne (2020), la pandémie de COVID-19 a fortement aggravé les défis environnementaux et a causé de gros impacts sur notre société et notre économie. La crise COVID-19 est une vraie menace à l'Agenda 2030. C'est pourquoi l'UE cherche des solutions afin que le développement durable ne soit pas trop touché par l'impact de la COVID.

Au vu de la difficulté à atteindre les objectifs mis en place par l'ONU, l'Europe veut premièrement relancer un esprit de solidarité et de partenariat entre les Etats Membres pour atteindre les objectifs. L'UE est totalement derrière l'Organisation des Nations Unies et partage l'idée de « reconstruire au mieux ». Ce concept correspond à une série d'étapes visant à construire une société plus durable, verte, inclusive et équitable. L'Europe veut accélérer l'exécution de l'Agenda 2030 et des ODD afin de respecter les délais de ces objectifs. De ce fait, l'UE a pris des décisions politiques au travers de tous les secteurs. Ils ont également mis en place des nouveaux plans et stratégies afin d'accélérer l'exécution des

ODD. C'est pourquoi le pacte vert pour l'Europe a été conçu. Ce pacte vise à être climatiquement neutre et être un guide afin de rendre l'économie Européenne durable d'ici 2050. L'UE veut réaliser ce projet « en transformant les défis climatiques et environnementaux en chances à saisir dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous » (Commission européenne, s.d.).

L'Europe veut également ne laisser personne de côté et veut aider les pays les plus vulnérables dans le monde (notamment en Afrique). Pour ce faire, l'UE débloquera près de 36 milliards pour les pays partenaires. En effet, la présidente de la Commission Européenne, Ursula Von der Leyen, veut une initiative de relance mondiale afin d'assurer l'exécution des ODD en liant les investissements et les dettes (UE, 2020). L'Union européenne a également proposé la création d'un nouvel instrument de financement afin d'assurer la relance de la durabilité, de l'inclusivité et de l'équité. Cet instrument du nom de « Next Generation EU », veut allier le pacte vert et la digitalisation afin d'augmenter les emplois, la santé de l'environnement et la force de notre société.

3.3) Conclusion

Nous pouvons donc conclure que le chemin parcouru par l'Europe en faveur des ODD est plutôt mitigé. En effet, certains objectifs chiffrés que l'UE avait mis en avant lors de sa stratégie de 2016 ne figurent nulle part dans le rapport de 2020. Par exemple, la restauration de 15% d'es écosystèmes d'ici 2020 n'est pas mentionnée dans le rapport. De plus, certains objectifs sont loin d'être atteints, dont celui relatif à la réduction de 40% du gaz à effet de serre d'ici 2030. Ensuite, nous pouvons constater pour certains objectifs clés comme les dépenses en innovation et les 20% du budget de l'UE en matière de changement climatique n'ont pas été « promesses tenues » mais montre une attitude volontariste. Cependant, globalement nous pouvons dire que l'Europe est sur la bonne voie mais peut-être pas assez efficace pour répondre aux objectifs dans le court délai d'ici 2030. En effet, le plan d'investissement de 500 milliards a bien vu le jour, les ODD 7, 9, 11 et 12 connaissent une évolution favorable et nous pouvons espérer que cette tendance se poursuivra.

Afin de réagir à un constat d'évolutions moins favorables, l'Europe essaie de retisser des liens entre l'Europe et ses Etats-Membres pour atteindre les objectifs au mieux. De plus, la création d'un pacte vert visant à être le guide pour une économie européenne durable a vu le jour avec un objectif à plus long terme (2050) ainsi qu'un instrument (Next Generation EU) afin d'augmenter l'emploi, la santé de l'environnement et la santé de l'environnement.

Finalement, nous pouvons donc constater que l'Europe n'a pas atteint tous ses objectifs posés dès 2016, mais qu'elle a su rebondir sur les points les moins positifs de cette période 2015-2020 en prenant les décisions adéquates.

4) Parenthèse belge

Afin d'éviter un « grand écart » entre l'Union Européenne et la Région Wallonne, nous nous pencherons brièvement sur la Belgique, ses objectifs et ses mesures d'objectifs en matière d'ODD. La Belgique est un Etat fédéral et est donc composé de 3 régions et de 3 communautés. En matière de compétence sur le développement durable, les 3 entités (Etat fédéral, communautés et régions) peuvent prendre des actions.

La Belgique s'est basée sur 6 actions afin de tendre vers un objectif 2030 plus durable. La première action est la sensibilisation de toutes les personnes impliquées dans les ODD (SDGS, s.d.). L'Etat organisera notamment deux évènements annuels afin de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable. La deuxième action sera de vérifier les progrès, suivis et évaluation des ODD notamment avec des rapports établis tous les deux ans. La troisième action sera la création de marchés publics durables avec, par exemple, des analyses approfondies des besoins tout en incluant le domaine social, l'éthique et l'aspect environnemental. La quatrième action sera de créer des habitats et des constructions durables en établissant par exemple « un référentiel de reconnaissance de bâtiments de bureaux ou de logements durables » (SDGS, s.d.) ou en renforçant la concertation des parties prenantes dans ces secteurs. La cinquième action consiste à promouvoir une alimentation durable en organisant une concertation nationale afin de se pencher sur des mesures à prendre dans le domaine de l'alimentation durable. La dernière action est de développer des instruments en faveur de la durabilité. Ces instruments serviront à soutenir

les acteurs privés et publics dans leurs efforts ainsi que de renforcer la complémentarité des instruments.

En pratique, le rapport fédéral de 2019 présente 51 indicateurs au total pour les 17 ODD. Sur ces 51 indicateurs, 15 sont en évolution favorable, 24 en évolution défavorable et 12 ont une évolution incertaine (voir Annexe 7). En ce qui concerne nos 6 objectifs relatifs au secteur de la construction, 18 indicateurs ont été étudiés. Parmi ces 18 indicateurs, 6 d'entre eux sont en évolution favorable, 9 sont en évolution défavorable (dont les trois indicateurs relatifs à l'énergie propre) et 3 ont une évolution incertaine.

Après une brève parenthèse belge, nous pouvons dire que le chemin vers les objectifs de 2030 est encore long. Cependant, au vu du nombre d'évolutions incertaines, nous ne sommes pas en mesure de définir si le bilan est plutôt positif ou négatif.

5) Stratégie, objectifs et analyse en Wallonie sur les Objectifs de Développement Durable

A l'instar de l'Europe, nous allons procéder à une analyse de la Wallonie au niveau des Objectifs de développement durable. Nous commencerons par une description des objectifs annoncés par la Région Wallonne en 2016. Nous analyserons ensuite ces objectifs afin de voir où nous nous positionnons actuellement. Nous proposerons ensuite quelques recommandations afin d'en améliorer l'accomplissement. De plus, nous présenterons les aides apportées par la Région Wallonne aux acteurs du développement durable afin d'atteindre ces objectifs. Finalement, nous terminerons notre partie par une conclusion.

5.1) Stratégie et objectifs fixés en Wallonie

La Wallonie se montre assez active sur les domaines de durabilité. C'est pourquoi elle a adopté le 7 juillet 2016 la deuxième Stratégie wallonne de développement durable, une stratégie voulant être plus respectueuse que ce soit de l'homme et de l'environnement. Le Gouvernement wallon (« GW ») offre un cadre d'encouragement pour les acteurs publics et privés en matière de développement durable. Cette stratégie a été mise en œuvre dans le cadre des 17 Objectifs de développement durable (voir section 2.2). Le Gouvernement

wallon avait adopté une première stratégie en 2013 portant sur 4 chapitres : une vision long terme, un diagnostic des acquis et des défis, des objectifs à moyen et cours terme et un plan d'actions. La seconde stratégie (2016) comporte également 4 chapitres mais bien plus détaillés (SPW, s.d.).

Le premier chapitre de cette stratégie consiste en une vision à plus long terme que celle décrite dans l'Agenda 2030. En effet, la Wallonie a pour but de prolonger le projet jusque 2050. Le Gouvernement wallon entend atteindre « une prospérité durable et équitable » (SPW, 2016). Le projet de la Wallonie s'inspire du rapport de Brundtland avec l'ambition de satisfaire les besoins actuels de la population sans impacter négativement les besoins des générations futures. Le Gouvernement Wallon aspire à penser que les enjeux environnementaux, économiques et sociaux sont des opportunités et non des contraintes. Afin d'éclaircir cette vision 2050, le GW l'a décomposée en trois axes : Ici, Ailleurs et A l'avenir. Le premier axe tend à satisfaire les besoins des citoyens wallons en 2050. Le deuxième tend à ce que les mesures prises en Wallonie n'affectent pas d'autres pays ou d'autres régions du monde en ce qui concerne les besoins et qualité de vie. Le troisième axe pense aux générations futures afin de ne pas altérer leurs futurs besoins et qualité de vie. Le GW ne veut pas atteindre un seuil irréversible car les ressources doivent être gérées avec parcimonie (SPW, 2016).

Le deuxième chapitre de cette stratégie se compose du diagnostic des acquis et des défis. C'est un diagnostic basé sur plus de 30 indicateurs de développement durable entre 2004 et 2014. Nous pouvons constater dans ce chapitre que l'investissement dans les infrastructures a un taux de croissance annuel de +1% ou égal à 1% entre 2004 et 2012. De plus, l'importation des matières premières possède lui aussi un taux de croissance supérieur ou égal à 1%. Cependant, l'artificialisation des sols² (endroit où les sols sont bâtis, revêtus et stabilisés) est en net recul avec taux de décroissance égal ou supérieur à 0%. Nous pouvons aussi constater que la santé économique des PME croît entre 0 et 1% en moyenne chaque année entre 2004 et 2012.

² Résulte de l'urbanisation et de l'expansion des infrastructures (Insee, 2021)

Le troisième chapitre consiste à expliquer les objectifs de la Wallonie à court et moyen terme, c'est-à-dire les objectifs que le Gouvernement wallon s'est engagé à poursuivre lors du sommet des Nations Unies adoptant les 17 Objectifs de Développement Durable. Nous allons examiner de plus près les 6 ODD qui nous intéressent dans ce travail, à savoir les objectifs 6, 7, 9, 11, 12 et 13.

- L'objectif numéro 6, eau propre et assainissement, relève de la compétence de la Région wallonne (« RW ») pour les 6 indicateurs (listé en Annexe 8). Cependant, seul un de ces indicateurs a un objectif chiffré qui est de préserver et d'améliorer les écosystèmes et leurs services grâce à la création d'infrastructure verte et de rétablir d'au moins 15% les écosystèmes dégradés et ce, à l'horizon 2020. Ceci est un objectif de l'UE pour tous les pays membres.
- L'objectif numéro 7, énergie propre et coût abordable, relève également de la compétence de la Région wallonne. Comme nous pouvons le constater dans l'annexe 9, la RW se montre ambitieuse en matière d'énergie renouvelable. En effet, d'ici 2020, la Belgique doit atteindre « une part de 13% de sources d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et de 10% en ce qui concerne les transports routiers et ferroviaires » (SPW, 2016). De plus, il faudra « atteindre 20% au moins dans les sources d'énergies renouvelables pour couvrir la demande d'énergie finale en UE à l'horizon 2020 » (SPW, 2016). En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la Région Wallonne espérait réduire de 18% la consommation d'énergie primaire³. Le Gouvernement wallon espère aussi évoluer vers des bâtiments à consommation d'énergie presque nulle à l'horizon 2020. Finalement, l'objectif est « d'améliorer de 20% l'efficacité énergétique à l'horizon 2020, par rapport au niveau de 1990 » (SPW, 2016).
- La Région wallonne est toujours compétente pour l'objectif numéro 9, industrie, innovation et infrastructure. La RW n'a aucun objectif chiffré dans cet ODD si ce n'est

³ « L'énergie primaire est l'énergie disponible dans l'environnement et directement exploitable sans transformation » (FuturaPlanète, s.d.)

que dans la recherche. L'objectif est d'augmenter les dépenses en recherche et développement de 3% du PIB à l'horizon 2020 (Annexe 10).

- Dans l'ODD 11, villes et communauté durable, la Région Wallonne a pour devoir de construire 6000 logements publics, atteindre 10% de logement public (Annexe 11).
- L'Objectif de développement durable numéro 12, la consommation et production responsable, contient 8 cibles. Parmi ces cibles, la Région Wallonne espère qu'à l'horizon 2020, il y aura une augmentation du réemploi et du recyclage des déchets afin de passer à un minimum de 50% de poids global. Dans la notion de déchets, on entend notamment : le métal, le plastique, le verre, ... Concernant la cible relative au secteur de la construction, (gestion durable des ressources naturelles), la RW n'exprime pas d'objectif en termes de pourcentage (Annexe 12).
- Notre dernier ODD est l'ODD 13, les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, pour lequel la Région Wallonne est toujours compétente (Annexe 13). Avec le Décret Climat de 2014, le Gouvernement Wallon s'est donné un objectif chiffrable pour l'ODD 13 dans sa globalité. Il s'attend à ce que les émissions de gaz à effet de serre soient réduites de 30% à l'horizon 2020 et 80 à 95% d'ici 2050 (comparé aux chiffres de 1990). De plus, la RW se donne également un objectif chiffrable plus précis dans la cible de la résiliences aux catastrophes et aléas climatiques. Pour ce faire, elle espérait « réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS entre 2005 et 2020 » (SPW,2016). Un secteur non ETS est un secteur ne relevant pas de l'Emissions Trading System. Le secteur de la construction est un secteur non ETS et donc est concerné par cet objectif (Agoria, 2019).

Le 4^{ème} chapitre de cette stratégie consiste à la création d'un plan d'action visant principalement trois domaines : l'alimentation, l'énergie et les ressources. L'objectif principal de ce plan d'action est de changer les modes de consommation et de production. Il y a également des actions transversales accompagnant le plan (voir figure 3). Le secteur de

la construction est davantage concerné par le domaine de l'énergie et des ressources que par celui de l'alimentation.

Vue d'ensemble du plan d'actions

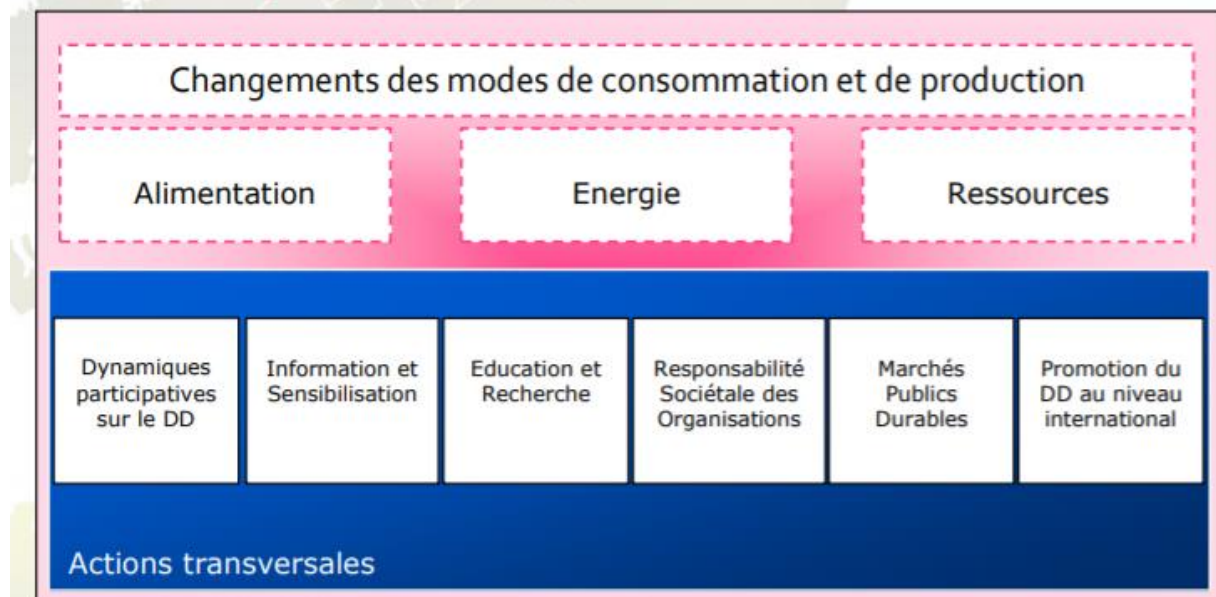


Figure 3. Source : Service Public de Wallonie, 2016, p.47.

La Wallonie a la volonté de devenir autonome en matière d'énergie, de recourir davantage à des énergies renouvelables, d'encourager nos efforts déjà fournis et de favoriser les innovations technologiques. Le plan d'action de la Wallonie va de complément avec d'autres plans comme le plan Marshall 4.0. Ce plan a pour but d'aider au redéploiement économique (SPW, 2015). Le plan d'action de la 2^{ème} stratégie en ce qui concerne le développement durable a ajouté 13 actions au Plan Marshall 4.0 dont deux concernant les PME. La première étant « de concevoir et de mettre en œuvre un système d'accompagnement des PME et des très petites entreprises s'apparentant à des accords de branches simplifiés » (SPW, 2016). La deuxième action ajoutée au plan Marshall 4.0 est « de mettre en œuvre un mécanisme de financement de l'efficacité énergétique des PME-TPE en lien avec les accords de branches simplifiés » (SPW, 2016). Ces deux actions ont donc pour but d'aider les PME, dans n'importe quel secteur, à devenir plus durable grâce à un accompagnement et à un financement. Le plan d'action de la Wallonie a également pour but de promouvoir les économies d'énergies en développant un outil capable de mesurer l'impact des futures constructions dans les quartiers et les villes ainsi que les lourdes rénovations en analysant la consommation propre des bâtiments. Le but de cet outil serait d'aider à la prise de décision sur des projets.

Le Gouvernement Wallon se rend bien compte que les ressources naturelles ne sont pas illimitées. C'est pour cette raison que 18 actions ont été mises en place afin de parvenir à une gestion durable des ressources naturelles, de les utiliser efficacement en favorisant les ressources locales et en s'axant sur le recyclage. L'axe des ressources touche notamment les ODD 6,9,11 et 12. Dans le but d'améliorer l'utilisation efficace des ressources, la Région wallonne espère finaliser le développement de l'outil de quantification des impacts environnementaux cités plus haut. Cet outil aura pour finalité d'évaluer les performances environnementales des éléments de construction et des bâtiments. Une autre action prise par la RW est de poursuivre les travaux entrepris pour obtenir un outil d'aide à la décision des projets dans la gestion du développement territorial. Dans le but de favoriser le recyclage, la réutilisation et le développement de l'économie circulaire, la RW compte mener deux actions en rapport avec le secteur de la construction. La première est de « promouvoir et faciliter l'utilisation des matériaux locaux -singulièrement wallons- pour certains travaux dans les chantiers routiers et dans les chantiers de la construction » (SPW, 2016). Cette action touche donc particulièrement le secteur de la construction en visant à favoriser auprès des constructeurs, des matériaux locaux. La seconde consiste à « créer une carte géo localisée des structures de récupération indiquant notamment les matières récupérables et disponibles » (SPW, 2016). Cette action consiste donc à limiter les propagations de déchets dans la nature et de dépôt clandestin.





5.2) Analyse de la Wallonie

Nous allons maintenant voir si les objectifs fixés dans le stratégie de 2016 ont été atteints (ou non). Par la suite, nous nous pencherons sur les aides que la Région Wallonne offre aux entreprises afin de devenir plus durable.

5.2.1) Où la Wallonie se situe-t-elle dans l'accomplissement des objectifs 2030 ?

Tout comme l'Europe, la Wallonie a publié un « Bilan des progrès » en rapport avec les objectifs de développement durable en collaboration avec le Service Public de Wallonie (SPW) et l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique (IWEPS). Un premier rapport fut édité en 2017, soit un an après la parution des objectifs et de la stratégie

wallonne en termes de développement durable. Par la suite, un rapport plus récent a été réalisé entre mars et novembre 2019. Il n’y a pas de rapport plus récent en ce qui concerne les ODD. Nous serons donc dans l’obligation de nous baser sur ce rapport de 2019. Deux périodes temporelles sont proposées dans ce rapport. A savoir, une période de long terme allant de 2000 (ou avant si les données étaient accessibles) aux dernières années disponibles en données et une à court terme allant de 2010 aux dernières années disponibles en données. Afin de voir la tendance des indicateurs, 4 pictogrammes figurent à côté des ODD :

-  Celui-ci constitue une évolution défavorable.
-  Celui-ci constitue une évolution globalement stable ou indéterminée.
-  Celui-ci constitue une évolution favorable.
-  Celui-ci constitue une évolution non-calculable.

Afin de ne pas analyser l’entièreté des ODD, nous nous concentrerons seulement sur 6 d’entre eux à savoir les ODD 6, 7, 9, 11, 12 et 13.

L’ODD numéro 6, eau propre et assainissement, ne proposait qu’un objectif chiffré, celui de la restauration des écosystèmes dégradés d’au moins 15%. Il n’y a cependant aucune données sur l’évolution de cet objectif. En contrepartie, nous pouvons constater une évolution favorable à court et long terme en faveur des taux d’équipements en stations d’épurations ainsi que du prélèvement en eau. En effet, la Wallonie, en 2018, est à 92% des objectifs à atteindre en matière d’équipement de stations d’épuration capables de traiter des charges polluantes (SPW & IWEPS, 2019). De plus, le taux d’exploitation en eau est sous le seuil européen qui de 20% contre 4.2% en Wallonie en 2016.

L’ODD numéro 7, énergie propre et cout abordable, nous montre une évolution favorable en matière d’indépendance énergétique, d’énergie renouvelable dans la consommation finale et dans l’intensité énergétique que ce soit en CT et LT. Cependant, la part des ménages en

défaut de paiement d'électricité est en constante évolution défavorable à court et long terme. En effet, selon le rapport de la SPW-IWEPS (2019), les défauts de paiements sont passés de 3.3% à 7.7% de 2007-2017. Cependant, en 2017, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale est de 12.5% alors que l'objectif pour 2020 est de 13%. En sachant qu'en 2016 la consommation était produite par 8.7% d'énergie renouvelable, nous pouvons constater que la Wallonie est en très bonne voie pour l'accomplissement de cet objectif. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, la Wallonie est passé de 255 kilos (année 2000) à 167 kilos (2016) d'équivalent pétrole pour chaque millier d'euros de valeur ajoutée produite, ce qui est en bonne voie pour l'objectif initial d'améliorer de 20% l'efficacité par rapport au niveau de 1990. En revanche, il n'y a pas de données concernant notre consommation d'énergie primaire ou de production d'énergies renouvelables destinées à l'UE.

L'Objectif de développement durable numéro 9, industrie, innovation et infrastructure, subit des évolutions favorables à court et long terme en ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre des industries et de la formation brute de capital fixe des entreprises et administrations publiques. En ce qui concerne leur unique objectif chiffré de 2016, les dépenses dans les recherches et développement, il y a eu une évolution favorable depuis 2000 mais stable depuis 2010. Les derniers chiffres datent de 2015 où la part de la recherche était à 2.47% du PIB. Depuis l'annonce datant de 2016 pour l'objectif de 3% des dépenses en R&D du PIB pour 2020, il n'y a donc aucune données mis à disposition par la Région Wallonne. Difficile donc de dire si oui ou non, l'objectif tend à s'accomplir. Cependant, sachant qu'une évolution entre 2002 et 2015 de 0.67% s'est constaté, nous pouvons douter qu'en 5 ans, une évolution de plus de 0.5% puisse avoir lieu (SPW & IWEPS, 2019). A noter également que la crise de 2008 a fortement touché la Belgique dans les investissements.

L'ODD 11, villes et communauté durable, est de loin le pire objectif des six que nous présentons. En effet, la superficie résidentielle par habitant ainsi que le taux d'artificialisation du territoire sont en évolution défavorable et ce, à court et long terme. Les émissions atmosphériques de particules fines sont en évolution favorable à long terme mais stable à court terme. De plus, la Wallonie avait pour objectif de créer 6000 logements publics pour 2019, mais il n'en est rien. En effet, selon le rapport de la Société Wallonne du

Logement (2014), au 31 décembre 2013, il y avait 101 078 logements publics. En revanche, dans le rapport de 2019 de la Société Wallonne du Logement, il y avait 102 543 logements publics, soit une augmentation de 1465 logements contre 6000 annoncés. L'objectif n'est clairement pas rempli pour la Région Wallonne.

L'Objectif numéro 12, consommation et production durable, il n'y a pas de donnée calculable à court terme en ce qui concerne la consommation intérieure de matière et la gestion de déchets dangereux. En ce qui concerne le recyclage, il y a une nette évolution favorable en ce qui concerne les déchets. En effet, 52.9% des déchets sont recyclés de façon organiques et 43.4% valorisés en énergie.

L'Objectif de développement durable numéro 13, les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique, subit une évolution défavorable en ce qui concerne les parts des nouvelles constructions dans les zones d'aléa d'inondations mais une évolution favorable dans les émissions de gaz à effet de serre. En effet, la Région Wallonne avait pour objectif de réduire d'au moins 30% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport aux chiffres de 1990. L'objectif est donc atteint car selon la SPW et l'IWEPS (2019), l'émission de gaz à effet de serre en Wallonie avait diminué de 36.9% en 2017 comparé à 1990. En ce qui concerne les secteurs non ETS, la SPW (2020) annonce que les émissions de GES ont été réduites de 14.7% par rapport à 2005. L'objectif initial étant de réduire de 15%, nous pouvons donc dire que c'est un pari presque gagné.

En ce qui concerne le plan Marshall et les deux actions concernant le PME que l'on a citées à la partie 3.2, des évaluations de 2019 sont disponibles. Pour rappel, ces deux actions consistaient à d'une part, « concevoir et mettre en œuvre un système d'accompagnement des PME et des très petites entreprises s'apparentant à des accords de branches simplifiés » (SPW,2016) et d'autre part, « de mettre en œuvre un mécanisme de financement de l'efficacité énergétique des PME-TPE en lien avec les accords de branches simplifiées » (SPW, 2016). Pour la première action, il n'y a pas vraiment de système d'accompagnement complet mais la Wallonie propose une chèque d'économie circulaire sous certaines conditions afin que l'entreprise reste compétitive et devienne plus durable. Ce chèque a pour but d'accompagner les entreprises à penser à l'écoconception, aux synergies avec d'autres entreprises, à optimiser et améliorer les processus industriels et organisationnels et enfin à

savoir évoluer son modèle d'affaires. Le chèque ne sera attribué que si une PME rend un questionnaire d'évaluation du projet à mettre en place prochainement (Wallonie, 2021). En ce qui concerne la deuxième action, le Gouvernement Wallon a sous-traité cette mission à Noviallia qui, avec un dispositif Easy'Green, permet d'aider les PME et TPE. En effet, Noviallia aidera à favoriser et financer la transition énergétique. Easy'Green pourra aider les entreprises à intégrer l'efficacité énergétique sous la forme de prêt (Wallonie énergie SPW, s.d.).

5.2.2) Quelques recommandations

Un comité d'expert composé de dix personnalités scientifiques a soumis quelques recommandations après avoir consulté le rapport de 2020. Ces recommandations sont divisées en 4 parties : besoin de donner un cap plus clair à la Wallonie, besoin de développer les données et d'améliorer la méthode d'analyse, besoin de renforcer le processus et besoin de déployer la communication.

Dans la première partie, les experts demandent de donner une meilleure vision wallonne quant aux ODD. En effet, les ODD sont des décisions de grands chefs d'Etats mais cela ne se reflète pas bien au niveau régional. La Wallonie ne doit donc pas s'attaquer à tous les ODD et doit choisir des indicateurs adéquats. De plus, il manque de cibles chiffrées en ce qui concerne les ODD. En effet, sur nos six Objectif sélectionnés et sur 32 indicateurs, seulement 9 proposaient des objectifs chiffrés.

La deuxième partie de ces recommandations nécessite d'améliorer la collecte de données et les méthodes d'analyse. Premièrement, les suivis des ODD sont liés aux collectes de données et parfois il n'y en a pas ou peu. Cela provoque donc un gap de connaissance sur l'avancement d'un indicateur. Deuxièmement, certains indicateurs montrent de façon superficielle qu'ils vont dans le bon sens alors que dans le fond, la situation est tout autre. En effet, dans ce rapport se trouvent souvent des comparaisons flatteuses par rapport à d'autres, alors que les objectifs fixés initiaux concernent principalement la Wallonie et devraient être analysés sur cette base. Dernièrement, il faut faire attention à l'analyse des indicateurs qui ne sont pas mesurés et donc interprétés comme d'autres indicateurs. Cela peut créer de la confusion.

Le troisième point consiste à donner plus de régularité au rapport annuel de suivi des indicateurs ainsi que d'intégrer différents acteurs dans la mise en place d'objectifs. En effet, en ce qui concerne les rapports, il y en a eu un en 2017 et un suivant en 2019. Selon les experts ce n'est pas suffisant. Il faut pouvoir constater une évolution annuelle des indicateurs. En ce qui concerne l'intégration de différents acteurs, il est vrai que la Wallonie met en place différents groupes de travail afin de poser des objectifs mais sans pour autant intégrer les acteurs de la société comme les citoyens, les patrons d'entreprises, ... Il serait donc plus judicieux afin que tout le monde se sente impliqué, d'impliquer « tout le monde » dans les discussions.

Par ailleurs, il semble qu'il y ait un manque cruel de communication dans la démarche pour atteindre les objectifs de 2030. En effet, hormis la publication du rapport de 2019, aucune autre déclaration ou communication n'a été faite. Il faudrait donc communiquer davantage sur le sujet envers les citoyens.

Nous avons également une critique personnelle envers ce rapport. En ayant analysé les objectifs fixés et les résultats divulgués dans ce rapport, nous sommes un peu perplexes. En effet, il y a une différence flagrante entre les objectifs annoncés et les résultats proposés. Certains objectifs chiffrés, avec un objectif de 2020 n'ont même pas été mesurés concrètement dans le rapport de 2019. De plus, un bon nombre d'indicateurs proposés dans la stratégie de 2016 ne sont plus mentionnés dans le rapport de 2019. Nous estimons que ce rapport ne montre pas vraiment l'évolution des ODD de 2016 à 2019 mais propose des avancées par ci, par-là afin de montrer que la Wallonie a quand même fourni des efforts au niveau du développement durable et en présente des résultats partiels. Il faudrait donc, se baser sur la stratégie et les objectifs proposés en 2016 afin d'analyser et de divulguer un rapport contenant l'évolution de ces dit objectifs de 2016.

5.2.3) Quelles sont les aides apportées et outils proposés par la région wallonne ?

Afin d'intégrer les Objectifs de Développement Durable et d'améliorer les projets dans les entreprises, la Région Wallonne propose un outil sous forme d'animation (SPW, s.d.). En

effet, elle propose une animation d'environ une heure en plusieurs étapes et adaptée à des petits et grands groupes. Une personne de l'entreprise devra gérer l'animation. La première étape consiste à créer des cercles d'environ 10 personnes et de présenter en cinq minutes ce que sont les ODD. La deuxième étape est de présenter le projet en dix minutes. Par la suite, le groupe de 10 personnes aura 30 minutes afin d'utiliser les ODD pour analyser les forces et les faiblesses du projet en attribuant une cote de 0 à 5 sur la roue des ODD (voir exemple annexe 14) pour chaque objectif. L'étape numéro 4 consiste à ce que chaque groupe note au moins une idée d'action concrète pour faire avancer le projet sur chaque ODD et ce, pendant 15 minutes. La dernière étape consiste à prendre 15 minutes afin que le porteur du projet indique les éléments qui l'inspirent le plus et dialogue avec les groupes afin de passer d'une phase de divergence à une phase de convergence. Ceci est bien évidemment un exemple d'outil proposé par la Région Wallonne. La Wallonie met également à disposition un bon nombre de guides comme par exemple le SDG compass, SDG Action Manager du UN Global Compact, Le guide de mise en œuvre à destination des entreprises, etc.

En ce qui concerne les aides, nous avons vu précédemment le chèque d'économie circulaire et le plan Easy'Green accordant des prêts afin de rendre les entreprises plus durables.

5.3) Conclusion

Hormis l'ODD 11, nous pouvons constater que l'évolution de la Wallonie en faveur du développement durable est plutôt bonne. En effet, certains objectifs sont presque atteints quand d'autres sont en évolution favorable pour 2030. De plus, la Wallonie a mis à la disposition des entreprises des aides financières et de gestion afin d'intégrer les ODD dans les entreprises grâce aux deux actions menées par le Plan Marshal 4.0.

Certaines recommandations exprimées par un groupe d'expert devraient améliorer les décisions et les méthodes d'analyse en faveur des ODD. Il faut cependant noter que les rapports donnés en 2017 et 2019 ne reflètent pas vraiment les objectifs fixés dès 2016. Certes, nous sommes dans une transition favorable à l'aube de l'agenda 2030, mais les avancées réelles des objectifs ne sont quant à elles, parfois inconnues. Il est donc primordial de prendre du recul sur les chiffres favorables publiés par la SPW et l'IWEPS.

Nous avons également noté que la Région Wallonne propose divers outils afin de faciliter l'intégration des ODD dans les entreprises comme nous l'avons vu avec l'animation. Elle propose également d'autres guides internationaux.

6) Les ODD dans le secteur de la construction

Afin de bien poser les bases pour traiter la question de recherche de ce travail de fin d'étude, il est important de revenir sur certains points. Nous expliquerons d'abord le choix des petites et moyennes entreprises (PME) pour notre travail. Nous nous pencherons sur les avantages et inconvénients d'intégrer les ODD au sein d'une entreprise. Nous définirons ensuite les limites du secteur de la construction. Nous sélectionnerons parmi les 17 ODD, les plus pertinents à traiter en relation avec le secteur de la construction. Finalement, nous analyserons les interviews des parties prenantes en lien avec le secteur de la construction en Wallonie.

6.1) Petites et moyennes entreprises.

Il est un fait que les PME sont importantes dans l'économie belge et dans tous les secteurs. En effet, selon SPF Economie, les PME en Belgique ne cessent de croître depuis 2010. En 2019, le nombre de PME belges était de 1 009 018, réparti comme suit : 62.4% en Flandre, 26.4% en Wallonie et 11.2% à Bruxelles-Capitale. De plus, 81.6% des PME sont des micro-entreprises c'est-à-dire des entreprises comptant moins de 10 employés en leur sein. Au niveau du secteur de la construction, celui-ci constitue le troisième secteur le plus important dans les PME car il représente 13.6% des PME belges (SPF Economie, 2021). Notre choix s'est donc porté sur les PME car celles-ci sont plus nombreuses que les grandes entreprises. De plus, cela nous semblait important d'inclure des acteurs parfois un peu oubliés dans les objectifs de 2030.

Au regard des chiffres ci-dessus, c'est un fait que les PME belges sont bien plus nombreuses que les grandes entreprises. Il est donc important de se pencher sur ce que les PME sont capables de faire en faveur du développement durable. En effet, le changement de

conscience pour atteindre la durabilité passe par les plus proches échelons de la population, à savoir les PME. Pourtant, il est très compliqué pour les PME d'avoir un plan d'action à leur niveau. Comme dit précédemment, les grandes entreprises et multinationales disposent de gros moyens financiers et de gros moyens humains afin d'être plus durables et sont tenus de rendre des comptes en publiant des rapports extra-financiers. De ce fait, l'Organisation CFE-CGC (avec l'aide du Global Compact, Comité 21, France Chimie et Kedge Business School) a publié, en septembre 2019, un guide pédagogique afin de présenter clairement les Objectifs de développement durable ainsi que de guider les PME de tous les secteurs dans des actions concrètes à mettre en place sur le terrain. Le but de ce guide est de montrer à travers des exemples que les PME peuvent aussi intégrer les ODD dans leurs stratégies. Ce guide est intéressant car il se base uniquement sur des PME et ce dans tous les secteurs. Cependant, ce n'est pas un guide suffisant pour aider une entreprise dans sa démarche. C'est pourquoi, en combinant le SDG compass (qui est un guide plus théorique) avec le guide du CFE-CGC (guide montrant les avancées sur le terrain), les PME ont les outils adéquats afin d'instaurer le développement durable en leur sein.

Dans ce guide, la CFE-CGC insiste sur 10 principes que les PME peuvent suivre sur les 17 ODD. Parmi ces principes il y a par exemple : « les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme » (voir figure 4), qui touche les ODD numéros 1 à 8, 10, 11, 16 et 17. Il y a aussi le témoignage de 12 entreprises ayant entrepris des démarches positives dans le développement durable. Ces témoignages servent surtout à encourager et inspirer les autres PME à faire de même.



DROITS DE L'HOMME

1 à 8, 10, 11, 16, 17

- 1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.
- 2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

1, 3, 5, 8, 9, 10, 16, 17

- 3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- 4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- 5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- 6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

2, 6, 7, 9, 11 à 15, 17

- 7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.
- 8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- 9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

3, 10, 16, 17

- 10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Figure 4, Source : Livret ODD CFE-CGC.

6.2) Avantages et inconvénients de la mise en place des ODD pour les entreprises.

L'implémentation des ODD au sein des entreprises peut paraître comme un fardeau alors qu'elle pourrait être considérée comme un atout sans égal. Dans cette partie, nous allons lister les avantages et inconvénients de la mise en place des ODD dans les entreprises.

Premièrement, les ODD sont une sorte de cadeau pour les entreprises car les récompenses économiques en lien avec les besoins écrits dans les ODD sont très importants. En effet, selon Claus Stig Perdersen (2018), la « Business & Sustainable Development Commission » estime les revenus économiques liés à la création de solution des ODD d'au moins 12 milliards de dollars par an dans les opportunités de marchés à partir de 2030. De plus, la mise en place d'ODD pourrait générer pas moins de 380 millions d'emplois dans le monde d'ici 2030. Il peut donc y avoir de bonnes retombées économiques et sociales.

Ensuite, les décisions stratégiques des entreprises doivent être connectées à la pratique de la responsabilité sociétale. Inclure la RSE (= Responsabilité Sociétale des Entreprises) (ainsi que les ODD) aux entreprises doivent être des décisions sur le long terme afin d'intégrer toutes les parties prenantes et de repenser à comment les entreprises sont créées. Le fait

d'intégrer les ODD dans sa stratégie d'entreprise peut être source de valeur ajoutée. En effet, nous vivons dans un monde de plus en plus conscientisé, avec des personnes voulant donner du sens à ce qu'ils font. Les jeunes d'aujourd'hui sont de plus en plus tournés vers le développement durable et pour une entreprise durable, cela peut générer plus de demandes. De plus, cela donnerait une motivation aux employés ainsi que de l'attractivité et de la reconnaissance des consommateurs et investisseurs, une bonne image de marque et une meilleure relation avec les autorités supérieures (pays, régions, ...). Il est donc primordial de prendre en compte toutes les parties prenantes afin d'avancer dans le développement durable.

Certaines entreprises peuvent penser qu'inclure le développement durable dans leur stratégie peut coûter cher. Les deux objectifs liés à réduire les coûts et penser durable sont donc presque inassociables. Cependant, selon Planon (2021), au niveau de l'immobilier, il y a des manières intelligentes d'allier le durable et la réduction de coût. En effet, un bâtiment de l'entreprise Deloitte nommé « The Edge » a été construit à Amsterdam aux Pays-Bas. Cette construction a utilisé des technologies modernes afin de réduire la consommation d'énergie. Ce bâtiment a reçu une note de 98.3% et ainsi que le prix du bâtiment le plus durable de l'année 2016 selon le Building Research Establishment Environmental Assessment Method. The Edge utilise moins de 70% en moins d'électricité qu'un bâtiment comparable. Les bâtiments anciens peuvent également économiser de l'énergie grâce à la technologie comme celui de Triodos Bank, datant de 1959, également implanté au Pays-Bas.

Il y a cependant certaines difficultés à la mise en place des ODD au sein des entreprises. En effet, d'une part les fortes distances entre les hautes instances politiques et les réels impacts sur l'environnement peuvent sembler longs et incertains. De plus, la différence de moyens entre les grosses multinationales et les petites entreprises sont énormes. Leur champ d'action est donc différent et assez limité en ce qui concerne les PME. Les multinationales sont sous les projecteurs et doivent rendre différents rapports extra-financiers tandis que les PME ne sont pas sous pression pour intégrer le développement durable. De plus, certaines entreprises ne sont pas capables d'améliorer leur stratégie de durabilité du fait que leurs besoins en matières premières ne convergent pas avec les ODD car elles sont polluantes.

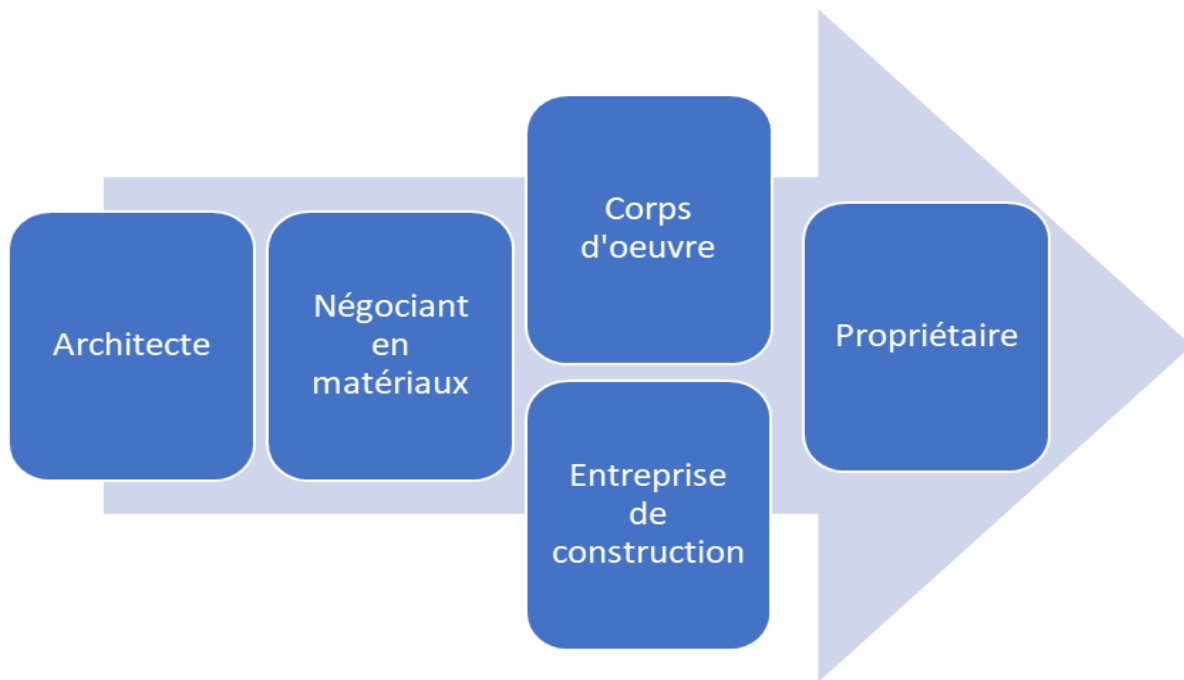
Finalement, afin d'essayer au maximum d'intégrer les ODD dans les entreprises, certains guides ont été publiés avec les étapes à suivre comme notamment le SDG compass.

6.3) Présentation du secteur de la construction

Nous pouvons dès à présent définir notre champ d'analyse en expliquant plus précisément ce que comporte le secteur de construction. Afin de délimiter les différents domaines d'activités, l'Europe a créé une Nomenclature statistiques des Activités Economiques (NACE). Une réforme de cette nomenclature a été adoptée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1^{er} janvier 2008. Cette nomenclature est plus détaillée que précédemment et de nouvelles notions et subdivisions ont vu le jour avec l'arrivée de nouveaux secteurs (Eurostat, s.d.). La Belgique se conforme au NACE Européen mais le renomme le NACE-BEL. Dans ce NACE-BEL se trouve 21 secteurs d'activités allant de A à U avec pour chacun, des subdivisions (Statbel, s.d.). Le secteur de la construction se trouve à la lettre F et comporte : les activités de construction générale, les activités de construction spécialisée et le génie civil. Les activités de construction générale englobent les constructions de bâtiments résidentiels, les immeubles de bureaux ainsi que les autres bâtiments non résidentiels. Le génie civil inclut la construction de routes et autoroutes, de ponts et tunnels, de voies ferrées, de réseau électriques, etc. (Statbel, 2011). La troisième subdivisions comporte notamment les activités de plomberie, chauffagiste, d'installation d'antennes, de systèmes d'alarmes, éclairage, etc... Afin de ne pas traiter un secteur trop vaste, nous excluons la subdivisions du génie civil lors de notre analyse car il n'y a que très peu d'entreprise wallonne de génie civile en tant que PME. Parmi ces trois subdivisions, les activités générales de construction seront notre priorité dans l'analyse, avec comme sous-jacent, les activités spécialisées de construction.

En ce qui concerne les différents intervenants dans ce secteur, nous pouvons en citer beaucoup. Nous pouvons établir une hiérarchie des différentes parties prenantes selon le système chronologique dans la construction d'un bâtiment afin de citer les différentes parties prenantes. Tout d'abord, l'architecte établit les plans du bâtiment et en choisit les matériaux. Par la suite, une entreprise de négociant en matériaux livre sur le site, donc tous les employés de cette entreprise sont partis prenantes. Le corps d'œuvre vient ensuite

construire le bâtiment avec les matériaux livrés. Finalement, le futur locataire ou propriétaire peut être considéré comme partie prenante de ce secteur car c'est lui le consommateur final. Dans nos futures interviews, nous irons à la rencontre d'un architecte, employé d'une société de maison clés-sur-porte, d'un chef d'entreprise en négoce de matériaux, d'un artisan ainsi que d'un propriétaire de maison durable.



6.4) Les ODD dans le secteur de la construction

Après avoir défini notre secteur de recherche, nous pouvons analyser les Objectifs de Développement Durable affectant directement notre secteur. En effet, les ODD sont aux nombres de 17, mais certains ont des liens indirects avec notre secteur de la construction. Par exemple, l'objectif numéro 2, dont l'ambition est d' « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable » (ONU, 2021) ne concerne pas directement notre sujet. Il va de soi qu'un lien indirect au secteur peut être constaté : si par exemple un patron paie très un peu un ses employés, peut-être ne pourra-t-il pas s'alimenter correctement avec sa famille. C'est pourquoi nous nous basés sur une

analyse de la « Consistent Engineering Consultants » afin de sélectionner 6 ODD nous semblant avoir un impact direct avec notre secteur (17GlobalGoals, 2020) :

- ODD 6 : Eau propre et assainissement.
- ODD 7 : Energie propre et d'un cout abordable
- ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure
- ODD 11 : Villes et communautés durables
- ODD 12 : Consommation et production responsables
- ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

L'Objectif de développement durable numéro 6 a pour but de « garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable » (ONU, 2021). Il est en lien avec notre secteur car l'utilisation des eaux sur les chantiers et les rejets dans les cours d'eau sont utilisés dans le milieu. Cet objectif comporte 8 cibles à atteindre d'ici 2030, comme d'assurer des services d'assainissements et hygiéniques pour tous. C'est pourquoi il est intéressant de se pencher sur cet ODD. Les activités quotidiennes de la construction demandent beaucoup d'eau. Une des solutions proposées est d'utiliser des technologies de récupération d'eaux usées. Grâce à ces technologies, nous serions en mesure d'économiser notre besoin en eau douce et ces eaux usées pourrait servir pour les chasses de toilettes dans les constructions (17GlobalGoals, 2020).

L'Objectif de Développement Durable numéro 7 a pour but de « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable » (ONU, 2021). Nous avons sélectionné cet objectif car celui-ci est directement en lien avec notre secteur. En effet, la construction de bâtiment à basse énergie ou non-énergivore est de plus en plus fréquente. Dans cet objectif se trouvent 5 cibles à atteindre d'ici 2030 tels que développer des bâtiments en ajoutant la technologie afin d'obtenir une énergie moderne et durable. C'est pourquoi, le secteur de la construction peut diminuer son usage d'énergie et en réduire le coût. Les architectes sont les premiers à pouvoir faire en sorte de régler ce problème lors de leurs conceptions de bâtiments. Une autre solution

est d'utiliser des nouvelles énergies (notamment des panneaux solaires, éoliennes, etc...) nous permettent d'avoir des énergies vertes. Cependant, selon 17GlobalGoals (2020), les énergies vertes ne sont pas forcément fiables. Ils proposent donc d'instaurer des systèmes de stockages de l'énergie.

L'Objectif de Développement Durable numéro 9 a pour but de « bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation » (ONU, 2021). Dans cet objectif se trouvent 8 cibles à atteindre pour l'Agenda 2030. Selon 17Globalgoals (2020), les PME consomment seulement 30% des énergies industrielles mondiales. Les PME ont ainsi un potentiel élevé d'économie d'énergie grâce à la mise en place d'une cogénération (« système où l'on produit simultanément de la chaleur et de l'électricité au moyen d'un moteur alimenté avec un seul combustible » (Energuides, 2021)).

L'Objectif de Développement Durable numéro 11 a pour but de « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » (ONU, 2021). Cet objectif comporte 10 cibles. Une des cibles est de renforcer la protection et de préserver le patrimoine. Une des solutions à ce problème est liée avec l'ODD numéro 6 (eau propre et assainissement). En effet, une ville dans laquelle l'eau potable est présente partout augmente la qualité de vie. Cette qualité de vie augmente la qualité même de la ville et donc augmente la sécurité. Une autre solution passe notamment par l'innovation afin de d'optimiser la construction d'immeuble, d'optimiser le trafic routier ce qui minimisera la pollution (17GlobalGoals, 2020).

L'Objectif de Développement Durable numéro 12 a pour but de « établir des modes de consommation et de production durables » (ONU, 2021). Le secteur de la construction commande souvent les matières en grosses quantités. La consommation est donc parfois excessive avec les besoins initiaux. Cet objectif recense 11 cibles. Une de ces cibles est d'éviter le gaspillage. Dans le secteur de la construction, il serait donc préférable de commander les matériaux et ressources à juste mesure et non comme dans la plupart du temps, en grosse quantité quitte à jeter le surplus. Il y a aussi le recyclage des ressources

qui peut intervenir dans cet objectif. Cependant, le plus important est de conscientiser les gens sur la façon de consommer (17GlobalGoals, 2020).

L'Objectif de Développement Durable numéro 13 a pour but de « lutter contre les changements climatiques » (ONU, 2021). Il est également en lien direct avec notre secteur car l'utilisation de matière première moins polluante peut lutter contre les changements climatiques. Cet objectif comprend 5 cibles. C'est un des objectifs les plus médiatisés depuis maintenant quelques années. Voilà deux ans encore, des milliers de jeunes sortaient dans les rues de Belgique afin de manifester pour la lutte contre le climat (Le soir, 2020). Afin de contrer le réchauffement climatique, l'utilisation des énergies renouvelables ainsi que les innovations en matière de construction peuvent constituer des solutions (17GlobalGoals, 2020).

6.5) Analyse des interviews des parties prenantes

Nous allons maintenant analyser les cinq interviews effectuées dans le cadre de ce travail auprès de différents acteurs du secteur de la construction. Ces parties prenantes sont une architecte, un patron de magasin en négoce de matériaux, un ouvrier/patron d'une société de construction, un employé d'une entreprise de construction ainsi que d'une propriétaire d'une maison durable. Vous pourrez retrouver les retranscriptions des interviews en annexe 15-19.

Le premier point flagrant lorsque l'on analyse ces interviews est que peu de personnes connaissent ce que sont les ODD. En effet, seule la propriétaire de maison durable avait conscience de ce que sont les ODD et l'employé a une vague connaissance du sujet. Quant aux trois autres acteurs, ils n'en avaient jamais entendu parler. Or, les entreprises sont censées être des acteurs primordiaux dans l'atteignabilité des défis de 2030. Nous pouvons donc nous interroger sur la nécessité de mener une grande campagne de sensibilisation afin de promouvoir les ODD dans ce secteur ne serait pas judicieux. Une campagne d'information présentée par une personne physique aux entreprises aurait davantage d'impacts que

l'envoi d'un courrier ou d'un mail passant inaperçu parmi les autres, si envoi de courrier ou de mail il y a.

De plus, presque aucun des interviewés ne connaissaient les plans d'aides que la Région Wallonne offre aux entreprises proposant un projet durable. Je pense que pour ce cas également, une campagne d'information serait nécessaire et intéresserait plus d'un entrepreneur. En effet, d'après Antoine F. (ouvrier et patron), il serait très intéressé de pouvoir avoir accès à ses aides afin de faire profiter également ses clients. De plus, Lissa D. (propriétaire) travaillant dans l'expertise énergétique pense que les dossiers et conditions requis par la Région Wallonne représentent un travail conséquent que n'importe quelle entreprise n'aurait pas le temps de traiter.

En ce qui concerne les matériaux durables, bon nombre ont confirmé que construire plus durable coûte plus cher. En effet, selon Livios (2021), les prix des matériaux en bois ont augmenté depuis septembre 2020 de 13 à 30%. Le bois est un des matériaux les plus durables et peut être utilisé comme gros œuvre mais peut aussi remplacer les isolants chimiques par des laines en fibres de bois. Cette hausse du prix du bois, comparé aux autres matériaux classiques comme les blocs, peut freiner certaines personnes à vouloir construire plus durable. C'est en effet ce que décrit Philippe L. (gérant de magasin en négoce) lorsqu'il raconte que peu de gens sont prêts, à l'heure actuelle, à payer le surcoût des matériaux durables.

Les avis divergent quant à la question de qui sensibiliser afin que le secteur de la construction devienne plus durable. Pour Antoine F, il faudrait d'abord sensibiliser le client car finalement, ils répondent à leurs demandes. Pour Philippe L, les clients et architectes doivent être principalement conscientiser. Pour Damien D et Stéphanie M (architecte), le secteur entier doit être sensibilisé à un domaine plus durable pour faire changer les choses. Pour Lissa D, le seul moyen de faire bouger les choses dans le secteurs est l'intervention de primes ou une pénurie de matières premières favorisant une autre plus durable. Cependant, ils sont tous d'accord sur le fait que la mentalité globale des gens doit changer afin favoriser la durabilité dans ce secteur.

Nous pouvons donc constater en analysant de près ces interviews qu'il y a un manque cruel d'informations quant aux ODD ainsi que les objectifs à atteindre à l'horizon 2030. Il n'y a également pas de communication de la part de la Région Wallonne concernant les aides qu'ils proposent. De plus, les hausses de prix des matériaux n'aident en rien ce secteur à devenir plus durable. Finalement, le seul moyen de faire bouger les choses est la communication et la sensibilisation de TOUT le secteur.

7) Conclusion

Les analyses effectuées au cours de ce travail nous permettent d'amener certaines réponses à la question de recherche « Cinq ans après l'adoption des Objectifs de développement Durable par l'ONU, quelles sont les avancées et mesures prises par les PME wallonnes ? Analyse du secteur de la construction ».

Nous reviendrons tout d'abord sur les objectifs fixés par l'Europe. Nous aborderons ensuite les six ODD en lien avec le secteur de la construction au niveau de la Wallonie et nous conclurons finalement sur le secteur de la construction en Wallonie.

Nous avons donc constaté en parcourant les objectifs fixés en 2016 que l'Europe se montrait très ambitieuse. Il n'y avait pas énormément d'objectifs chiffrés mais, de par une stratégie en plusieurs priorités, certaines cibles chiffrées à atteindre ont fait leur apparition, telle que l'élaboration d'un plan d'investissement de 500 milliards. Certains objectifs chiffrés ne sont pas atteints du tout (comme les dépenses en recherche et développement) mais certains ont été atteints comme les 500 milliards d'investissement. Nous avons donc pu constater que l'Europe est encore loin de ses objectifs même si elle ne baisse pas les bras. En effet, bon nombre d'actions correctives ont été prises afin de redresser la barre à l'horizon 2030 ou à plus long terme encore (2050). L'Europe se veut confiante malgré les difficultés et les autres crises qui l'ont touchée de plein fouet.

En ce qui concerne la Wallonie, nous avons constaté que la plupart des objectifs annoncés, en tout cas pour 2020, sont en évolution favorable. En effet, parmi les 6 ODD en lien direct avec le secteur de la construction, un seul se trouve en évolution mitigée. Nous avons vu une Wallonie volontaire dans l'accomplissement de ses objectifs et nous ne pouvons qu'espérer que cela continue dans ce sens. Par ailleurs, la Région Wallonne va un cran plus loin et offre également des aides aux entreprises afin d'intégrer les ODD en leur sein. Nous avons par exemple le chèque d'économie circulaire ou encore une animation créée pour aider les entreprises à inclure les ODD.

Dans notre dernière partie, nous avons introduit le concept de petites et moyennes entreprises, les avantages et inconvénients de la mise en place des ODD pour les entreprises, expliqué plus en détail notre choix de 6 ODD et analysé les interviews de différentes parties prenantes. Nous pouvons constater que les avantages de l'intégration des ODD dans les entreprises pèse plus lourd dans la balance que les inconvénients qui y sont liés. Cependant, nous avons vu sur le terrain que le secteur de la construction des PME wallonnes n'a pas vraiment intégré les ODD. En effet, certains acteurs ont une démarche vers la durabilité mais les entreprises en elles-mêmes ne font pas vraiment d'efforts. Nous avons pu constater que les trois entreprises interviewées ne connaissaient pas ou très peu les ODD. De plus, elles n'ont jamais entendu parler des aides qu'offre la Wallonie. Il n'y a donc pas vraiment d'évolution marquante dans le secteur de la construction wallonne.

Nous pouvons donc conclure ce travail en constatant que la Wallonie est en bonne voie lorsque l'on prend mesure les ODD un par un - donc tout secteur confondu - mais que lorsque l'on prend le secteur de la construction en particulier, le résultat est différent. En effet, nous avons pu voir un bon avancement dans l'accomplissement des objectifs de 2030 lorsque nous avons analysé les 6 ODD mais notre analyse du secteur sur le terrain a été tout autre. Nous sommes persuadés que la Région Wallonne doit absolument faire des efforts de communication ou de « publicités » afin que tout le monde - et le secteur de la construction en particulier - prenne conscience de l'importance de ces objectifs, de la possibilité de les atteindre et des moyens ou aides mis à disposition. Dans ce secteur relativement polluant, il ne faut cependant pas oublier que des alternatives commencent à voir le jour pour

remplacer certains matériaux. A long terme, nous pourrions donc voir une intégration des ODD dans les PME du secteur de la construction en Wallonie.

8) Bibliographie

Gérardin, H., Dos Santos, S., Gastineau, B. (2016). *Présentation. Des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) aux Objectifs de développement durable (ODD) : la problématique des indicateurs*. En ligne : <https://www.cairn.info/journal-mondes-en-developpement-2016-2-page-7.htm>

ONU. (2021). *17 Objectifs pour sauver le monde*. En ligne <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>, consulté le 18 avril 2021

ONU. (2021). *Le programme de développement durable*. En ligne <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/development-agenda/#:~:text=Les%20objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable%20sont%20un%20appel%20universel%20%C3%A0,ouvrant%20des%20perspectives%20d'avenir,> consulté le 18 avril 2021

De Milly, H. (2015). *Les Objectifs de développement Durable : éléments d'analyses et impacts possibles pour les agences d'aide*. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-techniques-financieres-et-developpement-2015-4-page-37.htm>

Baddache, F. (2010). *Le développement durable (3^{ème} tirage)*. Paris : Eyrolles. En ligne <https://univ-scholarvox-com.proxy.bib.ucl.ac.be:2443/reader/docid/45006090/page/1>

Bajenaru-Declerck, V. (2009). *La diffusion du concept de développement durable*. En ligne : <https://www.cairn.info/revue-geo-economie-2009-2-page-77.htm>

Degron, R. (2020). *Les Objectifs de développement durable 2015-2030 : un cadre international d'actions sous forte contrainte financière*. En ligne : [https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2020-3-page-72.htm#:~:text=2%20%E2%80%93%20Les%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement,Ta bleau%20n%C2%B01\).](https://www.cairn.info/revue-gestion-et-finances-publiques-2020-3-page-72.htm#:~:text=2%20%E2%80%93%20Les%20Objectifs%20de%20d%C3%A9veloppement,Ta bleau%20n%C2%B01).)

SPF Economie. (2021). *Définition et sources*. En ligne <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/definitions-et-sources>

SPF Economie. (2021). *Statistiques relatives aux PME en Belgique*. En ligne <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/statistiques-relatives-aux-pme>

SPF Economie. (2021). *PME par classe de taille*. En ligne <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/statistiques-relatives-aux-pme/pme-par-classe-de-taille>

SPF Economie. (2021). *PME par secteur d'activité*. En ligne <https://economie.fgov.be/fr/themes/entreprises/pme-et-independants-en/statistiques-relatives-aux-pme/pme-par-secteur-dactivite>

CFE-CGC. (2019). *Un guide sur les Objectifs de développement durable pour les PME*. En ligne <https://www.cfecgc.org/publications/nos-guides/un-guide-sur-les-objectifs-de-developpement-durable-pour-les-pme>

Statbel. (s.d.). *NACE-BEL 2008*. En ligne <https://statbel.fgov.be/fr/propos-de-statbel/methodologie/classifications/nace-bel-2008>

Statbel. (2011). *NACE-BEL Nomenclature d'activités*. En ligne https://statbel.fgov.be/sites/default/files/Over_Statbel_FR/Nomenclaturen/NACE-BEL%202008_FR.pdf

Eurostat. (s. d.). *NACE Rév. 2- Nomenclature statistique des Activités Economiques*. En ligne <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/nace-rev2/overview>

ONU. (2021). *Objectifs de développement durable*. En ligne <https://www.undp.org/content/undp/fr/home/sustainable-development-goals.html>

17GlobalGoals. (2020). *Sustainable development goals, and the construction industry*. En ligne <https://17globalgoals.com/sustainable-development-goals-and-the-construction-industry/>

Energuides. (2021). *Qu'est-ce que la cogénération ?*. En ligne <https://www.energuide.be/fr/questions-reponses/quest-ce-que-la-cogeneration/615/>

Le Soir (2020). *Grand format – Jeunes pour le climat : un an de marche ou grève*. En ligne <https://plus.lesoir.be/271934/article/2020-01-10/grand-format-jeunes-pour-le-climat-un-de-marche-ou-greve>

Service Public de Wallonie. (s.d.). *Stratégie wallonne de développement durable*. En ligne <https://developpementdurable.wallonie.be/concept-objectifs-strategie/strategie>

Service Public de Wallonie. (2016). *Développement durable : 2^e stratégie wallonne*. En ligne <https://developpementdurable.wallonie.be/sites/default/files/2020-01/2de-Strat%C3%A9gie%20wallonne%20de%20d%C3%A9veloppement%20durable.pdf>

INSEE. (2021). *Artificialisation des sols*. En ligne <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2190>

Agoria. (2019). *Rôle de l'industrie dans la réalisation des objectifs climatiques*. En ligne <https://www.agoria.be/fr/Role-de-l-industrie-dans-la-realisation-des-objectifs-climatiques#:~:text=Secteurs%20non%20ETS%20%3A%20construction%2C%20agriculture,l'i ndustrie%20et%20des%20d%C3%A9chets>.

Service Public de Wallonie. (2015). *Plan Marshall 4.0*. En ligne <https://economie.wallonie.be/content/plan-marshall-40>

Futura Planète. (s.d.) *Energie primaire*. En ligne <https://www.futura-sciences.com/planete/definitions/energie-renouvelable-energie-primaire-6933/>

Toute l'Europe. (2019) *Qu'est-ce que le principe de subsidiarité ?*. En ligne <https://www.touteurope.eu/fonctionnement-de-l-ue/qu-est-ce-que-le-principe-de-subsidiarite/>

Commission Européenne. (2016). *Prochaines étapes pour un avenir européen durable : action européenne en faveur de la durabilité*. En ligne <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016DC0739&from=FR>

Commission Européenne. (2016). *Accélérer la transition de l'Europe vers une économie à faible intensité de carbone*. En ligne <https://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/FR/1-2016-500-FR-F1-1.PDF>

Eurostat. (2020). *Sustainable development in the European Union : Overview of progress towards the SDGs in an EU context*. En ligne <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/4031688/11010788/KS-01-20-192-EN-N.pdf/ae63aff0-a6f3-1d47-da83-c6886b9daaab?t=1592486268000>

Union Européenne. (2021). *A quoi le budget de l'UE est consacré*. En ligne https://europa.eu/european-union/about-eu/eu-budget/expenditure_fr

Union Européenne. (2020). *Le plan d'investissement pour l'Europe dépasse l'objectif de 500 milliards d'euros d'investissements plus tôt que prévu*. En ligne https://ec.europa.eu/luxembourg/news/le-plan-dinvestissement-pour-leurope-d%C3%A9passe-lobjectif-de-500-milliards-deuros-dinvestissements_fr

Coronavirus-statistiques (2021). *Coronavirus nombre de cas pour l'Europe*. En ligne <https://www.coronavirus-statistiques.com/stats-continent/coronavirus-nombre-de-cas-europe/>

Union Européenne. (2020). *On behalf of the European Union and its Member States On the occasion of the 2020 High-Level Political Forum on Sustainable Development*. En ligne <https://www.un.org/ecosoc/sites/www.un.org.ecosoc/files/files/en/generaldebate/European-Union-written-statement.pdf>

Commission Européenne. (s.d.). *Un pacte vert pour l'Europe*. En ligne https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

BREEAM. (2016). *Awarded the BREEAM Award for Offices New Construction in 2016*. En ligne <https://www.breeam.com/case-studies/offices/the-edge-amsterdam/>

Planon. (2021). *Le développement durable coûte-t-il vraiment cher ? Ne le financez-vous pas tout simplement avec les économies sur les coûts d'énergie ?*. En ligne <https://planonsoftware.com/fr/ressources/blogs/le-developpement-durable-coute-t-il-vraiment-cher/>

Stig Pedersen, C. (2018). *The UN Sustainable Development Goals (SDGs) are a great gift to business !*. En ligne <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S2212827118300040>

SPW-IWEPS. (2019). *Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ?* En ligne <https://www.iweps.be/wp-content/uploads/2020/01/SPW-IWEPS-Rapport-indicateurs-ODD-2020-rapport-synth%C3%A9tique.pdf>

Société Wallonne du Logement. (2014). *Rapport d'activités 2014*. En ligne https://www.swl.be/images/swl/RA_comptes/ra2014.pdf

Société Wallonne du Logement. (2019). *Rapport d'activités 2019*. En ligne https://www.swl.be/images/2020/SWL_RA2019_FINAL.pdf

Service Public de Wallonie. (2020). *Emission de gaz à effet de serre*. En ligne <http://etat.environnement.wallonie.be/contents/indicator sheets/AIR%201.html>

Wallonie énergie SPW. (s.d.). *Easy'Green, le financement de la transition énergétique*. En ligne <https://energie.wallonie.be/fr/financement-d-entreprises-innovantes.html?IDC=7625>

Wallonie. (2021). *Se faire accompagner dans la mise en œuvre d'un plan d'action visant à optimiser l'usage des ressources dans une logique d'économie circulaire – Chèque « Economie circulaire »*. En ligne <https://www.wallonie.be/fr/demarches/se-faire-accompagner-dans-la-mise-en-oeuvre-dun-plan-dactions-visant-optimiser-lusage-des-ressources>

Service Public de Wallonie. (s.d.). *Intégrer le développement durable dans mon entreprise*. En ligne <https://developpementdurable.wallonie.be/outils-17-odd/entreprises>

Bureau fédéral di Plan. (2019). *Quelle priorité pour un développement durable ? Rapport sur le développement durable 2019*. En ligne https://www.plan.be/uploaded/documents/201906250851350.REP_TFDD2019_11924_F.pdf

SDGS. (s.d.). *Stratégie nationale de développement durable : conférence interministérielle pour le développement durable*. En ligne https://www.sdgs.be/sites/default/files/publication/attachments/brochure_sndd_fr_def.pdf

Livios. (2021). *Forte hausse des prix des matériaux : l'acier, le bois et l'isolation jusqu'à 30% plus chers*. En ligne <https://www.livios.be/fr/info-construction/guide-du-logement/construire/budget-de-construction-et-assurances/forte-hausse-des-prix-des-materiaux-lacier-le-bois-et-lisolation-jusqua-30-plus-chers/>

Annexe 1 (ODD 6, UE).

SANITATION



Lack of sanitary facilities
in 2018

1.9 % of population
- 0.6 pp since 2013



Population connected to
wastewater treatment
in 2017

≥ 80 % in 15 reporting
Member States

WATER QUALITY



Biochemical oxygen demand
in rivers in 2017

2.0 mg O₂ per litre
- 2.9 % since 2012



Nitrate in groundwater
in 2017

19.1 mg NO₃ per litre



Phosphate in rivers in 2017

0.09 mg PO₄ per litre
- 3.1 % since 2012



Bathing water quality in 2018

80.9 % of inland water
bathing sites with
excellent water
quality

+ 4.2 pp since 2013

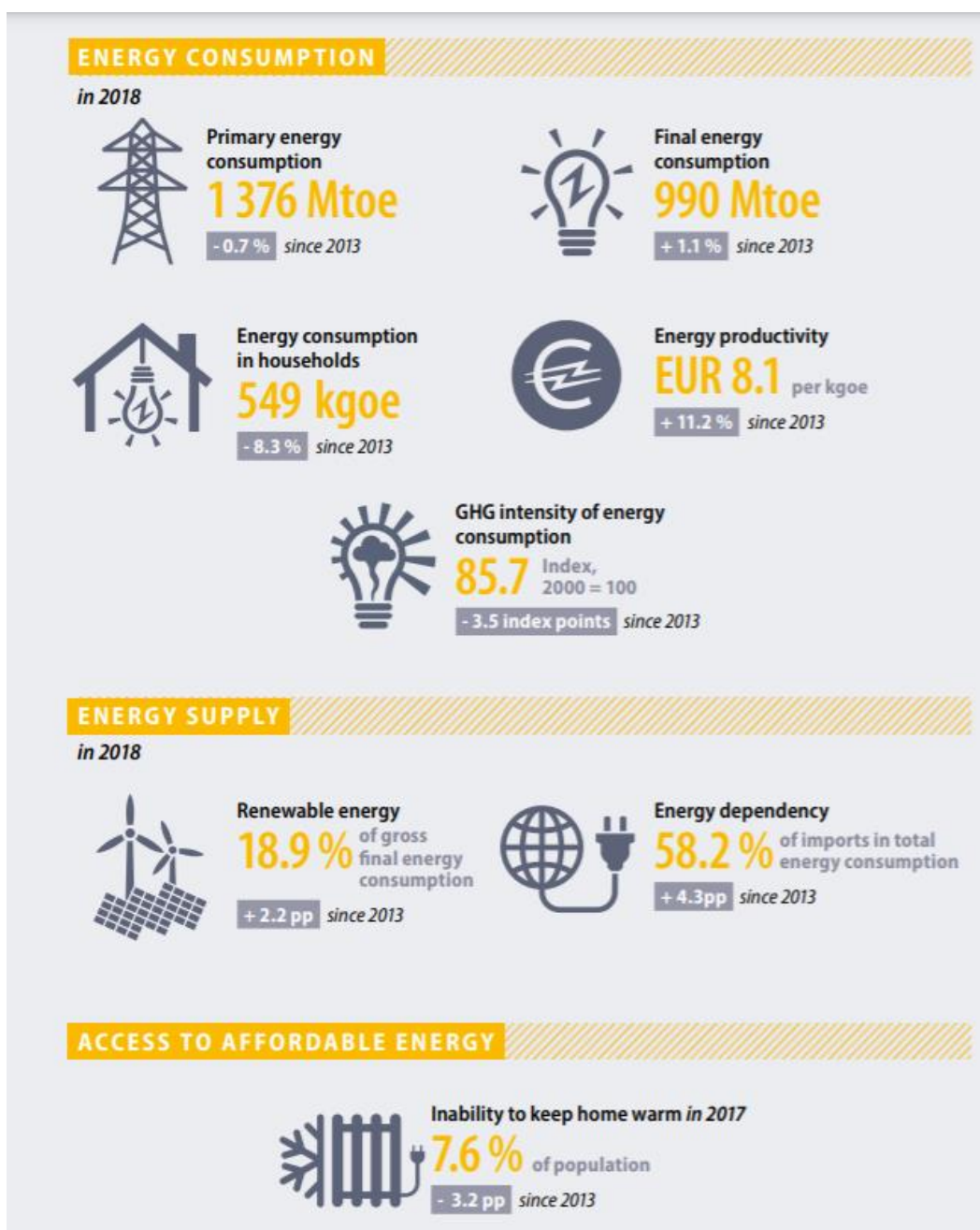
WATER USE EFFICIENCY



Water exploitation in 2017

24 of the 27 Member States
used water sustainably

Annexe 2 (ODD 7, UE).



Annexe 3 (ODD 9, UE).

R&D AND INNOVATION



R&D expenditure in 2018

2.2 % of GDP

+ 0.1 pp since 2013



R&D personnel in 2018

1.3 % of active population

+ 0.2 pp since 2013

Science and technology
personnel in 2019**46.9 %** of active
population

+ 3.9 pp since 2014



Patent applications in 2019

66 459 applications to
the EPO

+ 6.1 % since 2014

SUSTAINABLE TRANSPORT

CO₂ emissions from new
passenger cars in 2018**119.6 g** of CO₂ per km

- 5.4 % since 2013

Collective passenger
transport in 2017**17.1 %** of total inland
passenger-km

- 0.6 pp since 2012

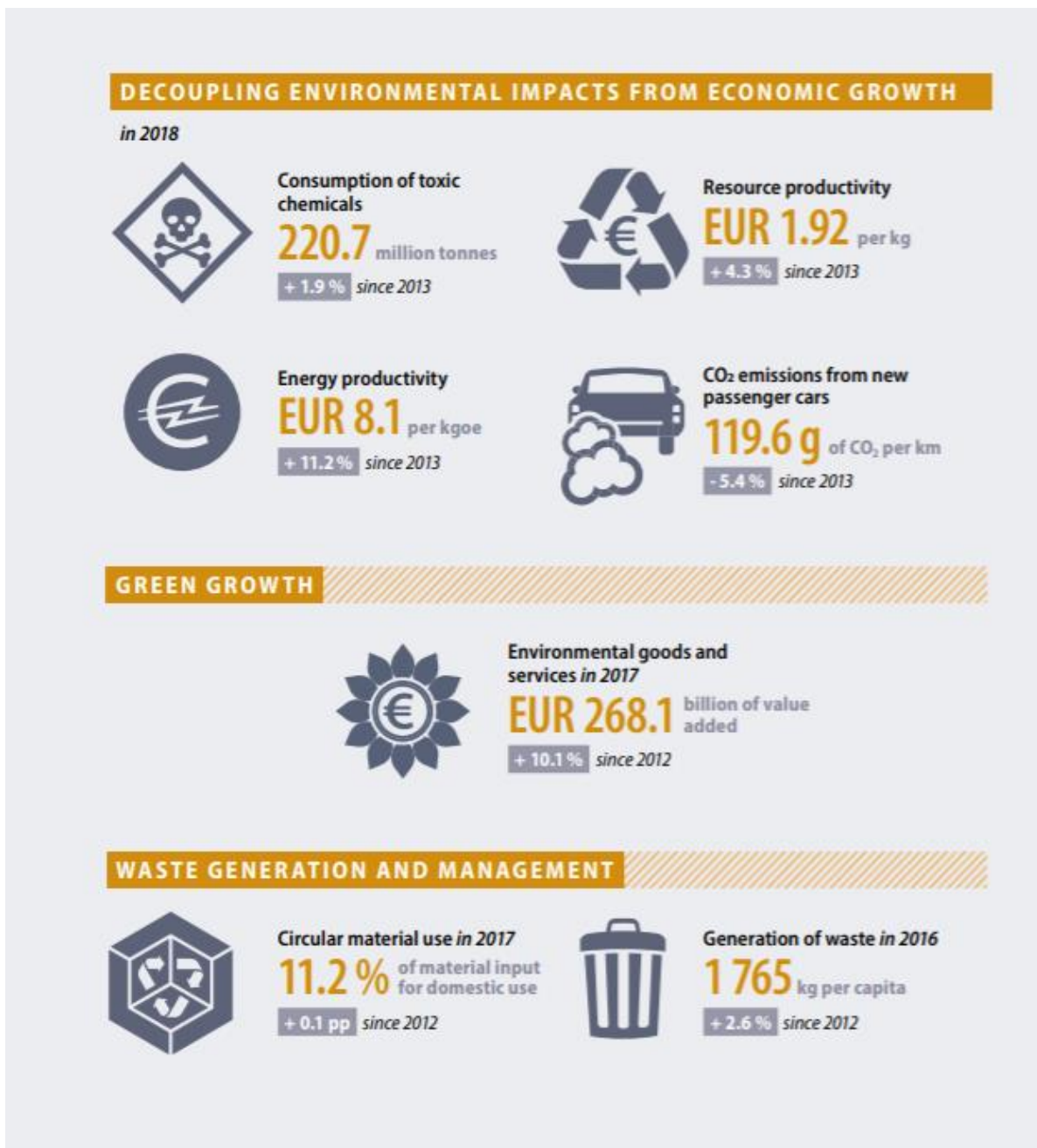
Rail and waterways freight transport
in 2018**24.7 %** of total inland
freight tonne-km

- 1.4 pp since 2013

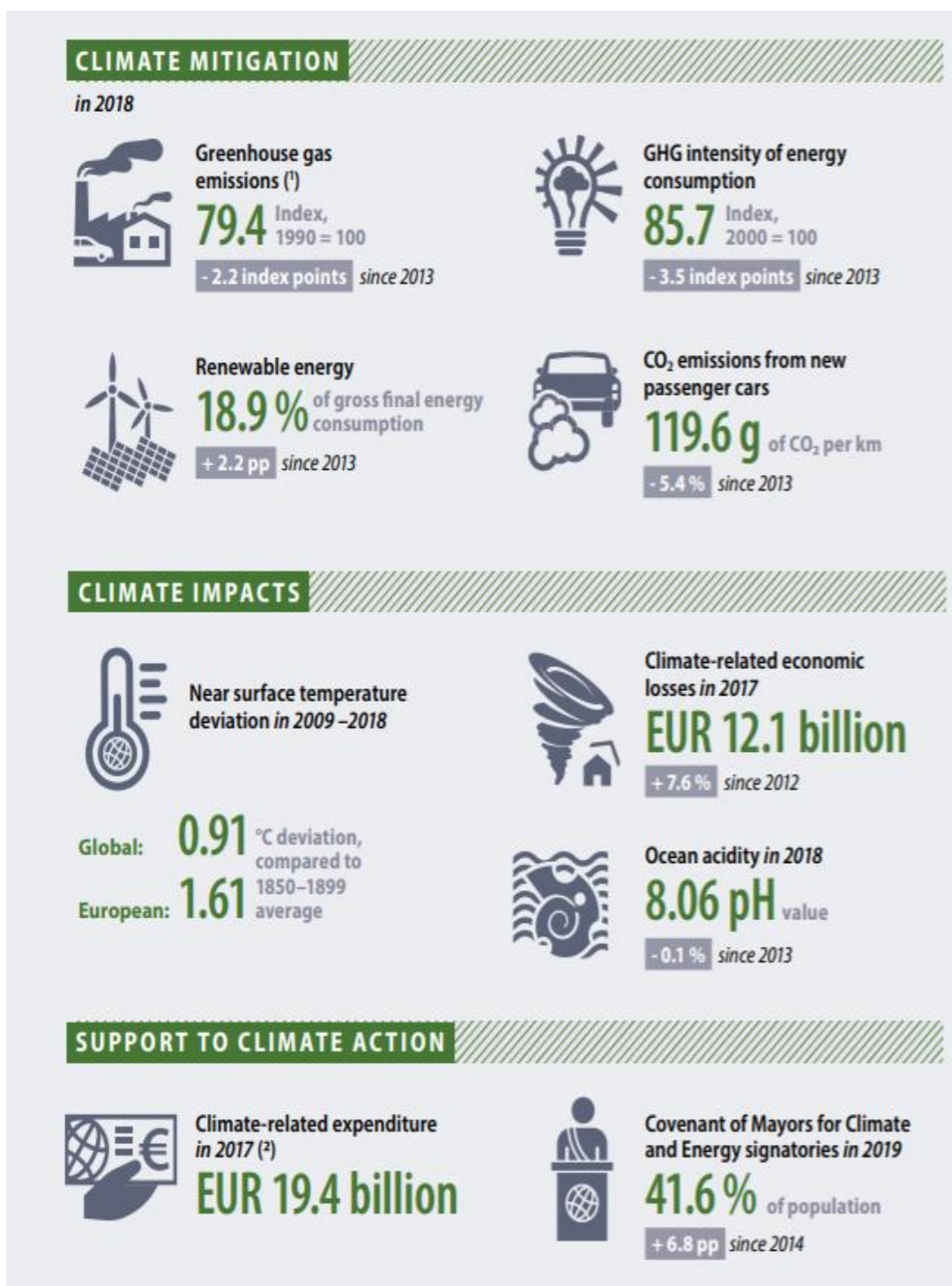
Annexe 4 (ODD 11, UE).



Annexe 5 (ODD 12, UE).












Annexe 6 (ODD 13, UE).



Annexe 7 (Evaluation des ODD en Belgique).

Rapport fédéral 2019

Tableau 4 Bilan 2019 du progrès de la Belgique vers les SDG - 51 Indicateurs

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
1 – Pas de pauvreté – Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				
	1. Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale*	Sociale	10,55%	-
	2. Très faible intensité de travail*	Sociale	↘	+
	3. Surendettement des ménages	Sociale	↘	-
2 – Faim "zéro" – Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
	4. Obésité des adultes	Sociale	↘	0
	5. Consommation de viande	Environnementale	↘	+
	6. Surface en agriculture biologique	Environnementale	↗	+
3 – Bonne santé et bien-être – Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge				
	7. Espérance de vie en bonne santé	Sociale	↗	0
	8. Décès prématurés dus aux maladies chroniques	Sociale	68,6 par 100.000 <65	-
	9. Fumeurs quotidiens	Sociale	13,1%	-
4 – Éducation de qualité – Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie				
	10. Décrochage scolaire	Sociale	0% (18-24)	-
	11. Formation tout au long de la vie	Sociale	↗	0
	12. Maîtrise insuffisante de la lecture	Sociale	↘	0
5 – Égalité entre les sexes – Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
	13. Écart salarial entre les hommes et les femmes	Sociale	0%	-
	14. Inactivité professionnelle en raison de responsabilités familiales	Sociale	↘	-
	15. Femmes parlementaires	Sociale	50%	-
6 – Eau propre et assainissement – Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau				
	16. Nitrates dans les eaux de rivières	Environnementale	↘	+
	17. Nitrates dans les eaux souterraines	Environnementale	↘	-
	18. Consommation d'eau	Environnementale	↘	+
7 – Énergie propre et d'un coût abordable – Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable				
	19. Logements sans chauffage adéquat	Sociale	0%	-
	20. Énergies renouvelables*	Environnementale	18,3%	-
	21. Productivité de l'énergie	Economique	11,1 €/kep	-
8 – Travail décent et croissance économique – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				
	22. Taux de chômage	Sociale	↘	0
	23. Jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation	Sociale	↘	+
	24. Accidents de travail	Sociale	0	-
9 – Industrie, innovation et infrastructure – Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation				
	25. Transport de personnes en voiture*	Economique	67,4%	-
	26. Transport de marchandises par la route*	Economique	62,9%	-
	27. Recherche et développement	Economique	3% PIB	+

SDG	Indicateur	Composante	Objectif	Évaluation
10 – Inégalités réduites – Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre				
	28. Risque de pauvreté	Sociale	↘	-
	29. Intensité du risque de pauvreté	Sociale	↘	0
	30. Inégalités de revenu: Indice de Gini	Sociale	→/↘	+
11 – Villes et communautés durables – Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables				
	31. Logement inadéquat	Sociale	↘	-
	32. Exposition aux particules fines	Environnementale	10 µg PM _{2,5} /m ³	+
	33. Pollution sonore	Environnementale	0	-
12 – Consommation et production responsables – Établir des modes de consommation et de production durables				
	34. Consommation intérieure de matières	Economique	↘	+
	35. Déchets dangereux	Environnementale	↘	0
	36. Recyclage des déchets	Economique	↗	+
13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions				
	37. Emissions de gaz à effet de serre non-ETS*	Environnementale	51,2 Mt CO ₂ -eq.	-
	38. Victimes de catastrophes naturelles	Sociale	1,98 par 100.000	0
	39. Contribution au fonds climat international	Gouvernance	↗	0
14 – Vie aquatique – Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
	40. Pollution aux hydrocarbures	Environnementale	0	+
	41. Pêche durable	Environnementale	100%	-
	42. Surface marine en zone Natura 2000	Environnementale	10%	+
15 – Vie terrestre – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité				
	43. Surface terrestre en zone Natura 2000	Environnementale	↗	0
	44. Forêts avec le label FSC	Environnementale	↗	+
	45. Populations d'oiseaux des champs	Environnementale	↗	-
16 – Paix, justice et institutions efficaces – Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous				
	46. Sentiment de sécurité dans l'espace public	Sociale	↗	+
	47. Indice de perception de corruption	Gouvernance	↗	0
	48. Confiance dans les institutions	Gouvernance	↗	0
17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs – Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser				
	49. Aide publique au développement	Gouvernance	0,7% mb	-
	50. Aide publique au développement aux pays les moins avancés	Gouvernance	50% APD	-
	51. Dette publique*	Economique	↘	-

* Évaluation sur la base de projections existantes.

Annexe 8 (ODD 6, Région wallonne).

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	Compétences	DPR/DPC
6.1 Accès à l'eau D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	RW	x
6.2 Services d'assainissement et d'hygiène D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	RW	x
6.3 Qualité de l'eau D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.	RW	x
6.4 Utilisation rationnelle de l'eau D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau.	RW	x
6.5 Gestion intégrée de l'eau D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière.	RW	x
6.6 Ecosystèmes D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs. <i>UE Stratégie Biodiversité, 2011 : pour 2020, les écosystèmes et leurs services sont</i>	RW	x

36

préservés et améliorés grâce à la mise en place d'une infrastructure verte et au rétablissement d'au moins 15% des écosystèmes dégradés.

Annexe 9 (ODD 7, Région wallonne).

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Compétences	DPR/DPC
<p>7.1 Accès à l'énergie D'ici à 2030, garantir l'accès à tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p>	RW	x
<p>7.2 Energie renouvelable D'ici 2030, accroître nettement la part d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique mondial. <i>PNR, 2015 : en Belgique, atteindre d'ici à 2020 une part de 13%, de sources d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale et de 10% en ce qui concerne les transports routiers et ferroviaires.</i> <i>Directive 2009/28/CE – Stratégie UE des 3x20 : atteindre 20% au moins de sources d'énergies renouvelables pour couvrir la demande d'énergie finale en UE à l'horizon 2020 (inclus le sous-objectif de 10% de couverture des consommations d'énergie des transports routiers et ferroviaires).</i></p>	RW Fédéral	x
<p>7.3 Efficacité énergétique D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique. <i>PNR, 2015 : réduire de 18% la consommation d'énergie primaire en 2020 par rapport au niveau de consommation projeté pour 2020 dans un scénario de référence « business as usual ».</i> <i>UE Directive 2010/31/UE : Evoluer vers des bâtiments à consommation d'énergie quasi nulle d'ici à 2020.</i> <i>Stratégie UE des 3x20 : améliorer de 20% l'efficacité énergétique à l'horizon 2020, par rapport au niveau de 1990.</i></p>	RW/ Fédéral	x

Annexe 10 (ODD 9, Région wallonne).

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	Compétences	DPR/DPC
9.1 Infrastructure Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.	RW Fédéral	x
9.2 Industrie Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au PIB, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	RW Fédéral	x
9.3 Accès aux services financiers Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.	RW Fédéral	x
9.4 Utilisation rationnelle des ressources D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	RW Fédéral	x
9.5 Recherche Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants, et en accroissant les dépenses publique set privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. <i>PNR, 2015 : d'ici à 2020, atteindre un niveau de dépenses en recherche et développement (R&D) de 3% du PIB en Belgique en ce compris le coût budgétaire des mesures fiscales fédérales en faveur de la R&D.</i>	RW/ Fédéral	x

Annexe 11 (ODD 11, Région wallonne).

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Compé- tences	DPR/ DPC
11.1 Logement décent D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable et assainir les quartiers de taudis. <i>DPR 2014-2019 : construire 6.000 logements publics ; atteindre 10% de logement public, à moins d'encourir une sanction.</i>	RW	x
11.2 Transport D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées. <i>DPR 2014-2019 : réduire de moitié le nombre de tués sur les routes en 2020 par rapport à 2011.</i>	RW Fédéral	x
11.3 Urbanisation durable D'ici 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	RW	x
11.4 Patrimoine culturel et naturel Redoubler d'efforts pour protéger et préserver le patrimoine culturel et naturel mondial.	RW FWB-CG	x
11.5 Catastrophes D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles liées à l'eau, et réduire nettement la part du PIB mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	RW	x
11.6 Impact environnemental des villes D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	RW	x
11.7 Espaces publics D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	RW	x

Annexe 12 (ODD 12, Région wallonne).

ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables	Compétences	DPR/DPC
12.1 Cadre décennal Mettre en œuvre le cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables ³⁴ avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	RW/ Fédéral	
12.2 Gestion durable des ressources naturelles D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	RW	x
12.3 Déchets alimentaires D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long	RW	x
des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte. <i>Programme wallon de lutte contre les pertes et gaspillages alimentaires : d'ici 2025, réduire de 30% les pertes et gaspillages alimentaires.</i>		
12.4 Produits chimiques D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.	Fédéral RW	x
12.5 Déchets D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation. <i>Directive 2008/98/CE : d'ici 2020, augmenter le réemploi et le recyclage des déchets (le papier, le métal, le plastique et le verre contenus dans les déchets ménagers et, éventuellement, dans les déchets d'autres origines pour autant que ces flux de déchets soient assimilés aux déchets ménagers) pour passer à un minimum de 50% du poids global.</i>	RW	x
12.6 Rapportage des entreprises Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les sociétés transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Fédéral RW	x
12.7 Marchés publics durables Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	Fédéral/ RW	x
12.8 Modes de vie durables D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	RW	x

Annexe 13 (ODD 13, Région wallonne).

ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions <i>Décret climat, 2014 : réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30% d'ici à 2020 et de 80-95% d'ici à 2050, par rapport à 1990.</i>	Compé- tences	DPR/ DPC
13.1 Résilience aux catastrophes et aléas climatiques Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. <i>PNR, 2015 : réduire de 15% les émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs non ETS entre 2005 et 2020.</i>	RW Fédéral	x
13.2 Politiques d'adaptation au changement climatique Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	RW Fédéral	x
13.3 Sensibilisation Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et à la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	RW Fédéral	x

Annexe 14 (Exemple roue d'animation, Région wallonne).



Annexe 15. (Retranscription interview architecte)

- « Bonjour madame, pouvez-vous vous présenter en quelques mots ? »
- « Bonjour, je m'appelle Stéphanie Materne, je suis maintenant architecte avec mon compagnon indépendant depuis 3 ans. »
- « Etes-vous active dans la durabilité ? »
- « On essaie d'être actifs de plus en plus dans la durabilité. C'est-à-dire que l'on essaie d'orienter de plus en plus nos maitres d'ouvrages vers tout ce qui est construction durable comme l'ossature bois, et ossature bois remplis de paille. Cela est pour nous une solution de construction la plus durable possible qui est proposée sur le marché de la construction actuellement. »
- « Choisissez-vous vous-même les matériaux pour vos clients ? »
- « Non, nous n'imposons rien du tout. Les clients viennent avec leurs sensibilités personnelles et si l'on voit qu'ils ont une tendance à vouloir aller vers quelque chose de plus durable, c'est là qu'on leur propose des systèmes de construction différents. Si l'on voit qu'ils sont récalcitrants, on n'essaie pas de pousser. »
- « Beaucoup de clients se dirigent vers un système durable ? »
- « En province du Luxembourg, pas énormément. Cependant cela commence à se développer de plus en plus et je pense que nous aussi nous commençons à vraiment développer dans ce sens et c'est pourquoi certaines personnes viennent vers nous. »
- « Qu'est-ce qui vous motive à choisir certains matériaux ? »
- « On sait très bien que le monde de la construction est polluant donc si l'on peut limiter nos actes en utilisant des matériaux durables, nous poussons nos maitres d'ouvrages vers cela. »
- « Le prix d'une construction durable est-elle sensiblement plus chère ? »
- « Oui. Actuellement le prix de la construction durable est plus chère qu'une construction traditionnelle. Cela s'explique car peu d'entreprises proposent ce mode de construction. Si les offres au niveau des entrepreneurs étaient plus vastes, le prix de la construction serait moindre. A long terme, pour les propriétaires, avec

l'utilisation énergétique que les méthodes de construction durable offrent, il pourrait économiser de l'argent. »

- « Connaissez-vous ce que sont les Objectif de Développement Durable mis en place en 2015 pour 17 OBJ à atteindre pour 2030 ? »
- « Non je ne les connaissais pas du tout. »
- « Est-ce que vous voyez des changements dans ce secteur depuis 2015, date de création des ODD ? »
- « Depuis 2015, non. Mais le changement est plus récent. Cela commence à changer depuis cette année. Notamment par les normes que l'on nous impose comme la norme PEB. Depuis certaines normes, les gens changent un peu leur façon de penser en ce qui concerne le système constructif. Plus les normes se durcissent, plus les gens se tournent vers des choses plus durables. On voit l'évolution vers une construction plus durables avec les normes. »
- « Qui faut-il sensibiliser d'abord afin d'arriver à un système plus durable ? »
- « Je pense que tout le monde doit être conscientiser. Les maitres d'ouvrages, les architectes, les constructeurs en général. Il faut se dire que la première chose pour être durable, c'est de revoir notre mode de consommation et notamment dans le secteur de la construction. Il faudrait réduire les surfaces d'habitations car tout ce qui n'est pas produit, ne génère pas d'énergie. Par exemple, certaines rénovations sont plus intéressantes qu'une nouvelle construction car on part de quelque chose d'existant qu'on essaie de maintenir et que l'on n'a pas dû produire de l'énergie pour produire tous les blocs. »
- « Merci pour vos réponses. »

Annexe 16. (Retranscription patron d'un magasin de négoce en matériaux)

- « Bonjour Monsieur, pouvez-vous vous présenter ainsi que votre entreprise ? »
- « Bonjour, mon nom est Philippe, je suis patron d'une PME de négoce en matériaux de construction. Ma société est active dans les matériaux de manière générale avec des services de livraisons sur chantiers, de préparation et d'étude en amont des projets. »
- « En quoi cela consiste un négociant en matériaux ? »
- « Le terme de négoce vient du fait de qui dit matériaux, dit achats, dit négociations des prix à l'achat. Cela veut donc dire négocier et gérer ses achats. »
- « Vendez-vous tous types de matériaux ? »
- « Tous types de matériaux mais uniquement dans le gros œuvre, l'isolation, le parachèvement, toitures, je ne fais pas ce qui est finition comme salle de bain ou sanitaire. »
- « Certains matériaux sont-ils plus écologiques que d'autres ? »
- « Oui bien sûr, certains sont plus écologiques de par leur source, de par leur aspect constructif ou de leur aspect carbone. Les isolants sont par exemple très mauvais pour leur aspect carbone. Nous pouvons trouver des isolants très verts mais qui ont parcouru des milliers de kilomètres pour arriver dans nos régions. Nous essayons donc d'acheter dans la grande région qui est l'ouest de l'Allemagne, Belgique, Luxembourg et le nord-est de la France. »
- « Les matériaux plus durables sont-ils prisés par les clients ? »
- « A l'heure actuelle, les matériaux qui, ont intrinsèquement un aspect vert, durable, représente une faible quantité car la clientèle de la région n'est pas encore tout à fait mature pour payer le surplus. Les gens y sont sensibles mais pas encore prêt à payer la différence entre les matériaux plus traditionnels. Je dirais donc que moins de 10% des clients sont prêts à payer ce surplus. Le surcout d'un matériel plus durable ou écologique peut être de l'ordre de 50 à 80%. »

- « Connaissez-vous les Objectifs de développement durable ? »

- « Non. Je suis parfois invité à des séminaires dans le secteur de la construction mais je ne m’y rends pas faute de temps. Les ventes sur les matériaux durables ne représentent que quelques pourcents de mon chiffre d’affaires et je ne peux pas me permettre de passer trop de temps là-dessus. »

- « Avez-vous déjà été contacté par la Région Wallonne afin de parler de leur programme d’aide pour atteindre les objectifs fixé à l’horizon 2030 ? »

- « A ce stade-ci, non. Je pense que le plan serait de sensibiliser d’abord le client final ou les architectes. Nous ne sommes que commerçant et nous nous adaptons à la demande des clients. A l’heure actuelle, les demandes sont assez faibles donc nous nous adaptons à la demande qui est les matériaux classiques. »

- « Pensez-vous qu’une campagne de communication dans le secteur de la construction peut avoir un impact pour atteindre certains objectifs de 2030 ? »

- « Je ne sais pas mais pour favoriser un résultat positif des objectifs il faudrait d’abord conscientiser le client et lui proposer des personnes compétentes au niveau local le guidant vers les possibilités de construction plus durable qu’il a. »

- « D’après vous, dans le long terme, est-ce que les matériaux durables et écologiques prendront le dessus sur les matériaux classiques ? »

- « Je pense que cela viendra un jour mais il ne faut pas que la Région Wallonne laisse trainer les papiers sur les bureaux mais qu’ils viennent directement sur le terrain afin de vraiment promouvoir le développement durable. »

Annexe 17. (Retranscription employé d'entreprise de construction)

- « Bonjour monsieur, pouvez-vous présenter en quelques mots ainsi que votre fonction au sein de votre entreprise ? »
- « Bonjour, je m'appelle Damien, j'ai 36 ans et je suis chargé de faire les devis, remises de prix, les commandes de matériaux de l'entreprise, les suivis de chantiers donc tout sauf travailler manuellement. En ce qui concerne les suivis de chantiers, je m'occupe qu'il ne manque rien en termes de matériaux sur le chantier, je m'entretiens avec les clients pour voir s'ils sont contents. Nous demandons également s'il ne manque rien car nous nous occupons de toute la construction de A à Z hormis le chauffage ».
- « Qu'est-ce que propose votre entreprise ? »
- « Nous faisons pratiquement que de la rénovation en résidentiel. Nous ne faisons pas d'industriel. Il s'agit de la rénovation intérieure et extérieure. Nous proposons également des nouvelles construction en annexe et dans 99% des cas nous nous occupons de tout. Nous pouvons comparer notre société à toutes les sociétés de maison clés sur portes mais nous avons tous les hommes dans notre société et que nous nous occupons principalement de la rénovation ».
- « Votre société est-elle une PME et combien d'homme compte-t-elle ? »
- « Oui nous sommes bien une PME. Nous sommes en SPRL et comptons 14 hommes sur chantiers, 2 secrétaires et moi-même dans les bureaux. »
- « Est-ce que vous utilisez des matériaux durables pour vos travaux de rénovations ? »
- « Nous ne sommes pas du tout pour l'écologie. Nous sommes très traditionnels et nous travaillons encore un peu à l'ancienne. »
- « Y-a-t-il des matériaux plus polluants que d'autres ? »
- « Oui, bien sûr. Tous les isolants que nous utilisons sont des isolants traditionnels, nous n'utilisons pas spécialement des isolants écologiques. »
- « Est-ce qu'il serait possible de remplacer ces matériaux plus polluants par d'autres plus durable et écologique ? »
- « C'est surtout une question de prix. Dès que l'on parle d'écologie, malheureusement c'est plus cher. On ne pense donc pas dans un devis d'intégrer des produits écologiques. »

- « Avez-vous déjà eu des demandes spécifiques en ce qui concerne l'utilisation de matériaux durables ? »
- « Sur 100 clients, il y aura moins de 5 demandes de ce genre. Nous nous adaptons si le client nous le demande, mais cela est très rare. Une cliente voulait que l'on utilise que des matériaux écologique et durable. Mais quand on lui a dit les prix, elle a dit que cela était beaucoup trop cher pour elle. Quand on nous demande d'utiliser des matériaux écologique, nous pouvons compter 50% du prix en plus que les matériaux habituels. Le produit et la main d'œuvre sont plus chers. Cela prend également plus de temps pour les ouvriers lorsque l'on utilise des matériaux écologiques. »
- « Est-ce que vous ou votre entreprise avez déjà entendu parler des Objectifs de Développement Durable ? »
- « Personnellement j'en ai déjà entendu parler vaguement, mais au boulot nous n'en parlons pas du tout. Ils ne sont pas tournés vers les produits plus écologiques donc ils ne s'y intéressent pas vraiment non plus. »
- « Est-ce qu'une PME dans ce secteur pourrait s'engager dans les ODD ? »
- « Oui, bien sûr. C'est une question de temps et d'argent. La main d'œuvre coûte très cher. Indirectement c'est le client qui rémunère la main d'œuvre et si nous voulons rester rentable tout en alliant l'écologie, ce sera le client qui devra payer plus. Si nous demandons plus cher au client, beaucoup risque de partir vers une entreprise concurrente proposant des prix plus attractifs. »
- « D'après vous, les PME ont plus de difficultés à s'engager dans durabilité comparé aux multinationales ? »
- « Je pense que cela est proportionnel. Ils devront davantage investir que nous. Il faut, à mon avis, soit s'engager à fond dans la durabilité ou pas du tout, mais la faire à moitié cela ne servirait à rien. »
- « Saviez-vous que la Wallonie propose des aides aux entreprises se voulant plus durable ? »
- « Personnellement, ça ne m'est pas inconnu mais je n'ai jamais vu que la Wallonie nous avait contacté pour nous informer de cela. La confédération de la construction a sûrement informé mes patrons mais je n'en sais pas plus. En tout cas, cela n'a jamais abouti dans notre entreprise. »
- « Par exemple, il existe un chèque d'économie circulaire afin d'aider les projet durable des PME wallonne, est-ce que vous avez eu connaissance de cela ? »

- « Pas du tout, je ne pense pas que mes patrons aient déjà entendu parler de ça. Il ne faut pas bêtement envoyer des mails afin d'en informer les entreprises. Je pense que des personnes devraient se déplacer physiquement, cela aurait plus d'impacts. De plus, je suppose qu'il faut répondre à beaucoup de conditions, avoir un dossier en béton et s'occuper de beaucoup de papiers administratifs »
- « Est-ce que vous pensez que d'ici 2030, votre entreprise pourrait s'engager progressivement dans la durabilité ? ».
- « Pour l'instant cela est très compliqué mais je pense que nous en serons obligés un jour. De plus, à l'heure actuelle, tous les prix des matériaux sont entrain de flambé et le bois, qui est un matériel durable subit une des plus hautes inflations. Le prix du bois a augmenté d'environ 50% en 6 mois. Une maison en bois coûte plus cher qu'une maison en bloc et cela peut contraindre le client à partir sur des maisons moins durables mais en prenant des matériaux moins chers. »
- « Qui faudrait-il sensibiliser dans les acteurs du secteur de la construction ? »
- « Je pense que le secteur entier doit être sensibiliser et plus informer afin de changer un peu la mentalité des gens mais au final, c'est une chaine et nous répondons à la demande des clients. »
- « Merci à vous pour vos réponses. »

Annexe 18. (Retranscription interview ouvrier et patron d'une entreprise dans le secteur de la construction)

- « Bonjour monsieur, pouvez-vous présenter ainsi que votre entreprise (PME)? »
- « Bonjour, je m'appelle Antoine F. je suis patron et ouvrier d'une entreprise de construction dans la province du Luxembourg. »
- « Quel service propose votre entreprise ? »
- « Nous nous occupons principalement de charpente en bois, des maisons agricoles, des maisons en ossature bois ainsi que des toitures. »
- « Utilisez-vous des matériaux plus durables ? »
- « Oui, de fait le bois est un type de matériaux assez durable. Nous utilisons aussi de la fibre de bois comme isolant ainsi que de la cellulose également en tant qu'isolant. »
- « Les prix pour du matériel durable est-il plus cher ? »
- « Je ne pense pas. Cela se vaut. Tous les matériaux traditionnelles et chimiques comme les isolants sont au même prix que les isolant plus naturels. Cependant, certains autres matériaux sont un peu plus chers. »
- « Est-ce un frein selon vous pour les gens ? »
- « Oui. Il y a certaines personnes qui restent vraiment sur leur budget. Il y a deux types de personnes. Ceux qui veulent vraiment du durable mettront le prix pour avoir une construction durable mais les autres resteront uniquement dans leur budget. »
- « Connaissez-vous les Objectifs de Développement Durable ? »
- « Non, je n'en ai jamais entendu parler. »
- « Depuis 2015, avez-vous vu des changements de mentalités de la part des clients dans leurs demandes ? »
- « Non pas spécialement mais certains clients sont très portés là-dessus et demandent même une chape la plus écologique possible. Mais sinon, il n'y a pas eu vraiment de changement ou de plus grosse demande depuis 2015. »
- « Avez-vous déjà été contacté par la Région Wallonne pour proposer des aides ? »

- « Directement, non. Mais ce sont plus les clients qui font le contact vers la Région Wallonne pour obtenir des primes. »

- « Il y a-t-il un manque de communication d'après vous ? »

- « Oui il y a clairement un manque de communication. Si la Région Wallonne nous propose des aides quelles qu'elles soient nous sommes intéressés. Mais jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais été contacté ni vu des documents pour obtenir des aides. Si nous pouvons en profiter et faire profiter le client, cela serait intéressant oui. »

- « Qui sensibiliser pour parvenir à un secteur de la construction plus durable ? »

- « Je pense que c'est d'abord le client final qui doit être sensibiliser. Nous répondons juste au demande des clients et s'ils demandent des maisons encore plus durable que nous le proposons déjà, nous nous adapterons. »

- « Merci de vos réponses et votre temps. »

Annexe 19. (Retranscription interview propriétaire maison durable)

- « Bonjour Madame, pouvez-vous vous présenter ? »
- « Bonjour, je m'appelle Lissa D, je suis indépendante dans le domaine de l'expertise énergétique, je fais des audits de logements. Mon but est de conseiller les particuliers afin de les guider dans une rénovation la plus durable. »
- « Vous êtes également propriétaire d'une maison que l'on peut qualifier de durable ? »
- « En effet, nous avons toujours été sensible à l'environnement et nous avons décidé de construire une maison en bois qui est bioclimatique. Nous l'avons construite en 2005 et à la base nous voulions construire une maison passive mais cela n'était pas encore dans les mœurs donc nous avons choisi la maison bioclimatique. Ce concept consiste à profiter au maximum de l'environnement. C'est-à-dire que nous orientons la maison de sorte de stocker la chaleur par exemple pour la redistribuer plus tard. Les pièces les plus habitées sont orientées plein sud et les autres pièces comme le garage vers le Nord. Nous n'avons pas de chauffage et avons isolé beaucoup plus qu'à l'époque. »
- « Etes-vous passée par une entreprise de construction pour votre maison ? »
- « Non, nous avons tout fait nous-même. C'était un concept à l'époque assez innovant et donc peu d'entreprises proposaient ce genre de service. »
- « Est-ce que certaines matières durable ou moins polluantes sont plus chères que d'autres ? »
- « Oui cela est quand même un peu plus cher. Cependant, il faut regarder à l'analyse du cycle de vie du produit. On ne ressent pas le prix d'achat mais il est vrai que pour la société cela est plus cher. Mais nous regardons à l'économie d'énergie. »
- « Est-ce qu'à long terme, tous les bâtiments pourraient être plus durable ? »
- « Il faut un incitant financier obligatoirement. A part les personnes très motivées, il faudra changer les mentalités à travers le portefeuille ou alors une pénurie de matériaux qui fait en sorte de se tourner vers le plus durable. Il faudrait instaurer plus de prime à l'utilisation de matière première durable afin de changer la mentalité des gens. De plus, les matériaux traditionnels sont plus médiatisés et profite donc d'une sorte de fausse réputation. »
- « Est-ce que vous aviez déjà entendu parler des Objectifs de développement durable ? »
- « Oui bien sûr, mais ce sont des grands objectifs décidés à très haut niveau qui ne reflète pas vraiment ce qu'à besoin le local. Cependant je ne pense pas que ces objectifs vont changer la mentalité des gens. Il faut à la place communiquer tout le temps sur le sujet et créer des législations mettant en place des restrictions. Les objectifs de l'Europe neutralité carbone 2030-2050 passera par changer la mentalité des gens mais cela est difficile. »

- « Croyez-vous aux aides proposés par la Région Wallonne ? »

- « C'est compliqué car administrativement cela doit être un boulot monstre et les plus petites entreprises n'ont parfois pas le temps de se consacrer à un dossier qui pourrait ne jamais aboutir. Des grosses entreprises comme Thomas & Piron ont sûrement une ou deux personnes à plein temps sur ces projets. Je remarque également dans mon métier que nous sommes conseillés par la confédération de la construction et nous aide dans nos dossiers mais cela reste une lourdeur administrative extrême. Puis si le dossier est accepté, nous sommes liés en quelque sortes par un contrat. On doit accepter d'être contrôlé et de dire oui à leurs attentes. »

UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN
Louvain School of Management

Place des Doyens, 1 bte L2.01.01, 1348 Louvain-la-Neuve
Boulevard Emile Devreux 6, 6000 Charleroi, Belgique
Chaussée de Binche 151, 7000 Mons, Belgique

www.uclouvain.be/lsm